

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

L'influence de la perception des acteurs dans la lutte contre le terrorisme : le cas des interventions militaires françaises au Mali

Auteure : Bonarelli Nina
Promotrice : Pr. Elena Aoun
Année académique : 2020-2021
Master [120] en sciences politiques, orientation relations internationales,
à finalité spécialisée : enjeux contemporains de la gouvernance globale

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Spiennes, le 11 août 2021

Nina Bonarelli

Résumé

Depuis son déploiement en 2013, l'intervention militaire française tente de mettre fin à la menace terroriste qui pèse sur le Mali. Après 8 années d'interventions, le problème terroriste semble encore fortement présent dans le pays. L'objectif de cette recherche est de déterminer si le phénomène terroriste semble persister au Mali malgré l'intervention française déployée depuis 2013 car la perception des acteurs français est biaisée par divers facteurs qui impactent la manière dont le conflit est appréhendé et par conséquent traité. Cette recherche s'inscrit ainsi dans une vision constructiviste avançant que les perceptions des acteurs influent sur leurs comportements.

Mots-clés : intervention militaire, contre-terrorisme, terrorisme, Mali, France, perception, constructivisme

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce à l'aide précieuse de plusieurs personnes que je tiens à remercier ci-dessous :

Ma promotrice madame Elena Aoun, pour sa disponibilité et ses judicieux conseils qui m'ont aidée dans ma réflexion et ont incontestablement amélioré mon mémoire.

Mes parents pour leur soutien tout au long de mes études et leurs relectures pointues.

Ma très chère amie Claire pour sa relecture et ses encouragements.

François pour son soutien sans faille ainsi que ses nombreuses relectures et ses commentaires qui m'ont aidée sans aucun doute à améliorer mon mémoire.

Mon amie Camille qui m'a écoutée, conseillée et aidée dans ma réflexion.

Mes très cher.e.s ami.e.s qui, je l'espère, se reconnaîtront. Ils m'ont aidé, par un conseil, un encouragement ou un moment d'évasion, à ne rien lâcher lors de la réalisation de ce mémoire.

Table des matières

Index des abréviations et acronymes	1
Introduction	2
I. Problématique	2
II. Déroulement	6
III. Méthodologie	7
a. Approche utilisée	7
b. Méthode de récolte de données.....	8
c. Biais et limites.....	9
Chapitre 2 : Contextualisation.....	10
I. Conflit malien.....	10
a. Le basculement provoqué au Nord-Mali par les sécheresses des années 1970 et 1980.....	10
b. Les flux économiques transsahariens et les ressources naturelles du Nord-Mali	11
c. Le jeu complexe des États régionaux dans la zone sahélo-saharienne.....	11
d. Années 1990 : l'implication de l'Algérie et de la Libye au Nord-Mali	11
e. Un État faible doté d'une armée faible incapable de sécuriser un vaste territoire	13
f. Les rébellions touarègues.....	13
II. Opération Serval	15
III. Opération Barkhane	16
IV. Les groupes armés	19
a. Le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest	19
b. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans	20
c. Al-Qaïda au Maghreb islamique.....	21
d. L'État islamique dans le Grand Sahara.....	21
e. Le Front de libération du Macina	22
f. Ansar Dine	22

g. Le Mouvement national pour la libération de l’Azawad.....	23
Chapitre 3 : Constructivisme et contre-terrorisme	24
I. Le constructivisme	24
II. Terrorisme, contre-terrorisme et politiques en la matière.....	27
a. Le terrorisme	27
b. Le contre-terrorisme	29
c. Les politiques européennes et internationales en matière de contre-terrorisme.....	30
d. Les limites du contre-terrorisme	33
III. La vision constructiviste du contre-terrorisme.....	35
Chapitre 4 : Analyse.....	40
I. La perception de la France	40
a. Menace globale ?.....	40
b. Terrorisme ?.....	45
II. Les conséquences de cette perception erronée	48
III. Le terrorisme n’est pas la cause.....	53
a. Les causes	53
b. La perception des Maliens.....	55
Conclusion générale.....	58
Bibliographie	61
I. Ouvrages	61
II. Littérature scientifique	63
III. Articles web.....	64
IV. Rapports officiels.....	71
V. Sites officiels	73
VI. Discours	74
Annexes.....	77
I. Le Mali	77

II. L'évolution des évènements violents liés aux groupes islamistes militants au Sahel (carte interactive)	78
III. L'opération Barkhane	79

Index des abréviations et acronymes

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

CMA : Coordination des mouvements de l’Azawad

ECFR : European Council on Foreign Relations

EI : État Islamique

EIGS : État Islamique dans le Grand Sahara

EUTM : European Union Training Mission

FIAA : Front Islamique Arabe de l’Azawad

FLM : Front de Libération du Macina

FMI : Fond Monétaire International

GSIM : Groupe de Soutien à l’Islam et aux Musulmans

GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat

HCUA : Haut Conseil pour l’Unité de l’Azawad

ISIS : Islamic State in Irak and Syria

JNIM : Jama’at Nusrat al Islam wal Muslimeen

MAA : Mouvement Arabe de l’Azawad

MISMA : Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite Africaine

MINUSMA : Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MNLA : Mouvement national de libération de l’Azawad

MUJAO : Mouvement pour l’Unité et le Jihad en Afrique de l’Ouest

MPA : Mouvement Populaire de l’Azawad

OTAN : Organisation du Traité de l’Atlantique Nord

SIENA : Secure Information Exchange Network Application

UE : Union Européenne

Introduction

I. Problématique

Le 18 août 2020 un coup d'État est perpétré au Mali. Il s'agit du deuxième en huit ans dans un pays qui est défini comme étant l'un des plus pauvres au monde. A titre indicatif, « au moins 77% des Maliens vivent en-deçà du seuil international de pauvreté, étant pour la plupart privés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. » (ONU, 2013a). D'ailleurs, il ne faudra pas attendre un an pour qu'un autre coup d'État ait lieu. En mai 2021, Assimi Goïta renversa celui qu'il avait placé à la tête du pays lors du précédent coup d'État car sa manière de gérer le pays ne lui convenait pas¹. Suite au coup d'État de 2020, largement médiatisé dans nos médias puisque la France y intervient depuis 2013, nous nous posons une première question qui peut être définie comme étant notre question de départ : finalement, l'intervention française qui est déployée à ce moment-là, depuis 7 ans est-elle efficiente ? Pour cela, il est d'abord nécessaire de retracer brièvement les événements qui ont eu lieu depuis le déploiement de l'opération française.

Commençons par le 21 mars 2012 où un coup d'État a lieu au Mali et renverse le pouvoir en place. Amadou Toumani Touré est renversé et un gouvernement mis en place par la junte militaire voit le jour avec Amadou Haya Sanogo à sa tête. Ce conflit oppose l'armée malienne à diverses forces rebelles. D'un côté se trouvent les Touaregs² indépendantistes du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et de l'autre les extrémistes religieux d'Ansar Dine ainsi que ceux du Mouvement pour l'unicité du jihad³ en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ou encore d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Chaque groupe armé a ses propres revendications mais on peut retrouver des similitudes au niveau des idées principales. Bien que les conflits au sein du Mali aient commencés déjà dans la seconde moitié des années 1900 (avec la première rébellion touarègue en 1963), le conflit malien a pris une réelle importance, selon de nombreux auteurs, dans le Nord du pays le 17 janvier 2012 (Charbonneau, 2017).

En janvier 2013, une attaque est lancée par les djihadistes sur les villes de Ségou et Mopti. Cet événement déclenchera « l'entrée en guerre de la France » et le démarrage de l'opération Serval

¹ C'est notamment suite à cet événement qu'Emmanuel Macron annoncera en juin 2021 l'arrêt de l'opération Barkhane telle que nous la connaissons actuellement (Bourdillon, 2021).

² Les Touaregs représentent des peuples nomades du Sahara parlant le berbère.

³ Tout au long de ce mémoire, nous avons décidé d'utiliser l'orthographe « djihad », « djihadisme » etc. Cependant, lorsque nous citerons le nom complet du MUJAO, l'utilisation sera « jihad » au vu du J dans l'acronyme.

lancée par le Président François Hollande qui répond favorablement aux demandes insistantes et répétées du président par intérim de l'époque : Dioncounda Traoré (Charbonneau, 2017).

La France a déployé près de 4000 soldats au Mali en 2013 avec un appui international surtout logistique (Gaulme, 2013). L'opération avait pour but premièrement de stopper l'avancée des djihadistes vers Bamako ; deuxièmement, de désorganiser les réseaux et la logistique ennemie ; troisièmement d'aider le pays malien à récupérer sa souveraineté et arriver à gérer lui-même le conflit (DICOD, 2014). Le 13 juillet 2014, Jean-Yves Le Drian déclare la fin de l'opération Serval, succès pour une grande partie de la sphère politique française, et annonce la prise de relais par l'opération Barkhane qui se déploiera dans la région du Sahel (Charbonneau, 2017). Malgré l'issue prétendument positive de l'opération Serval, par le gouvernement français, la situation ne s'améliora pas au Mali, on peut même dire qu'elle empire.

En effet, c'est ce que nous pouvons observer lorsque nous réalisons un bref bilan de la situation sécuritaire, humanitaire et des droits humains. Ces trois aspects ont été sélectionnés car permettant selon nous, de réaliser au mieux l'amélioration ou non de la situation.

Premièrement, nous pouvons aborder la situation sécuritaire qui nous semble la plus représentative. En effet, de nombreux auteurs avancent que sans sécurité, aucun État ne peut se développer correctement⁴. La situation sécuritaire était très inquiétante au début de l'année 2013 et le reste toujours en 2021. Suite à l'intervention de l'opération Serval, la situation semblait s'être stabilisée pendant une courte période. Cependant, les conditions de sécurité ne se sont pas améliorées durant l'année 2014 (ONU, 2014b ; ONU, 2014c). Par ailleurs, entre 2015 et début 2017, le nombre d'attaques qui ont été revendiquées par les groupes extrémistes a pratiquement triplé (ONU, 2017). L'année 2020 a quant à elle été définie comme ayant été la plus meurtrière pour les civils depuis le début du conflit (CGRA, 2020). De plus, comme nous pouvons l'observer sur la carte interactive⁵ du Centre d'études stratégiques de l'Afrique (2019a), l'activité (ainsi que le nombre de groupes) terroriste n'a fait qu'augmenter au fil des années.

De plus, en 2020-2021 la situation reste toujours préoccupante. Alors que deux coups d'État ont eu lieu en quelques mois, « les groupes terroristes, en particulier le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) ainsi que l'État islamique du Grand Sahara (EIGS), ont

⁴ Nous aborderons ce point dans le cadre du « nexus sécurité-développement » qui sera développé dans un chapitre postérieur.

⁵Voir annexe 2.

continué à étendre leur influence dans le centre du pays, et ont attaqué et menacé les populations locales de plusieurs villages. [...] Les conditions de sécurité ont continué de se dégrader au cours de la période considérée, en particulier dans le centre du pays. » (ONU, 2020, p. 6-9 ; 2021). En effet, comme l'avance Le Roux (2019), « le centre est devenu le point névralgique de l'activité terroriste au sein du pays ».

Cette grande insécurité empêche ainsi fortement le retour de l'autorité de l'État dans la plupart des zones du nord ainsi que dans le centre du pays. En 2021, entre 10 % et 20 % seulement des représentants étatiques étaient présents sur leur lieu d'affectation dans les régions septentrionales, ce qui est un chiffre réellement dérisoire. « L'absence de représentants de l'État dans les régions a créé un vide sécuritaire, les mouvements armés continuant d'y assurer seuls la sécurité, ce qui continue d'entraver le rétablissement de l'autorité de l'État » (ONU, 2021, p. 5).

Deuxièmement, nous analysons la situation humanitaire. Au début de l'année 2013, la situation était critique. En effet, le Secrétaire Général de l'ONU annonçait en mars 2019 que « depuis avril 2012, plus de 470 000 personnes ont fui pour se réfugier ailleurs au Mali ou dans les pays voisins. » (ONU, 2013a, p. 3). Ce chiffre représente 292 648 déplacés au sein du Mali et 177 637 réfugiés dans les pays limitrophes. Durant les années 2014 et 2015, une diminution positive des déplacés et réfugiés a pu s'observer (ONU, 2014b ; 2015c ; 2015a ; 2015d). Malheureusement la période 2017-2020 est, quant à elle, marquée par une hausse du nombre de déplacés et réfugiés ; hausse qui ne s'est pas arrêtée puisqu'en 2020 on recensait 287 496 déplacés et 143 301 réfugiés dans les pays limitrophes (ONU, 2020). Actuellement, comme l'avance le Secrétaire Général de l'ONU, « la situation humanitaire demeure catastrophique » en 2021 (ONU, 2021, p. 14). Le nombre de personnes déplacées est passé maintenant à 346 864 (ibidem). Même si pouvant relever de raisons économiques ou alimentaires, la plupart de ces déplacements sont dus aux groupes armés qui ne cessent de sévir dans la région comme l'a avancé à de nombreuses reprises le Secrétaire Général des Nations Unies lors de ses Rapports pluriannuels (ONU, 2013a ; 2014a ; 2016b).

Dernièrement, la situation en ce qui concerne les droits humains dans le pays était et reste également très alarmante. En effet, de nombreuses violations des droits humains ont lieu, majoritairement dans le nord du pays. Nous pouvons notamment citer les « exécutions sommaires, arrestations illégales et disparitions forcées, utilisation d'enfants par les groupes armés, viols, mariages forcés, destruction et pillage de biens. » (ONU, 2013a, p. 4 ; 2014e ; 2015c ; 2020). L'année 2021 a été caractérisée par une détérioration de la situation des droits

humains. Même si la plupart de ces actes ne sont pas commis par les groupes armés (car l'armée malienne commet encore un grand nombre d'exaction), les groupes armés sont quand même responsables d'une grande partie de ces atteintes aux droits humains (ONU, 2021).

Tous ces événements et ce manque d'amélioration peuvent être imputés aux groupes armés qui ne cessent de déstabiliser la région depuis presque 10 ans. Cependant, depuis le début de son déploiement (et encore plus avec la mise en place de l'opération Barkhane, définie comme opération contre-terroriste), l'intervention française avait pour but d'aider à diminuer voire « décapiter »⁶ (AFP, 2021) les terroristes. A titre d'exemple (dans le nord du Mali), les services publics peinent fortement à fonctionner ; les groupes rebelles, qui ne cessent de s'agrandir et s'implanter sur de nouveaux territoires, continuent de collecter des taxes ; certaines routes continuent à être impraticables ; la zone des trois frontières est toujours aussi dangereuse ; deux coups d'États ont eu lieu en 9 mois. Finalement, les États régionaux et leurs forces armées semblent encore incapables de gérer le conflit seuls. Tous ces exemples nous montrent bien que la situation est loin d'être résolue.

Nous pouvons alors nous poser la question suivante, qui sera au centre de l'ensemble de notre réflexion tout au long du présent mémoire : **Comment expliquer la persistance du phénomène terroriste au Mali en dépit du déploiement contre-terroriste des forces françaises sur le sol malien depuis 2013 ?**

Au cours de nos lectures, nous avons pu remarquer que de nombreux auteurs - comme Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Bruno Charbonneau ou encore Pierre D'Herbès - relevaient des interrogations qui, selon nous, étaient en lien avec la perception française du problème malien. C'est pourquoi nous avons décidé de mobiliser la théorie constructiviste des relations internationales et plus précisément son idée de réalité socialement construite afin de tenter de répondre à notre question de recherche.

L'hypothèse que nous avons développée est la suivante : si le phénomène terroriste semble persister au Mali malgré l'intervention française déployée depuis 2013, c'est parce que la perception des acteurs français est biaisée par divers facteurs qui impactent ainsi la manière dont le conflit est appréhendé et par conséquent traité. Afin de tenter d'infirmer ou confirmer notre hypothèse et ainsi répondre à notre question de recherche, nous avons réalisé un mémoire qui se divise en 3 chapitres majeurs.

⁶ Ce terme a été utilisé par Emmanuel Macron lors du sommet du G5 Sahel de N'Djamena en février 2021. Nous développerons ce point ultérieurement dans notre analyse.

Cette problématique semble intéressante car elle vise à étudier un événement qui ne cesse d'être abordé dans l'actualité. De plus, alors qu'un grand pan de la littérature vise à remettre en question la dynamique de l'intervention française au Mali, peu (voire pas) de littérature ne vise à étudier réellement ce problème dans une perspective constructiviste qui pointe les perceptions des acteurs et leurs impacts sur l'ensemble du problème.

II. Déroulement

Premièrement, nous réaliserons une contextualisation dont le but est de permettre une connaissance et compréhension générale de notre sujet ainsi que des acteurs qui prennent part au conflit. Nous commencerons par faire un bref exposé du conflit et de ses racines historiques que nous dénombrerons à six. Ensuite, nous présenterons les deux opérations françaises déployées au Mali, Serval et Barkhane. Enfin, nous réaliserons un bref descriptif des groupes armés (au nombre de sept) que nous avons jugés les plus importants au regard notamment de la perception des forces françaises.

Deuxièmement, nous présenterons la partie de ce travail qui se veut théorique mais également reprenant des données qui ne relèvent pas de la théorie pure mais des pratiques des acteurs. Nous commencerons donc par exposer notre théorie qui est, rappelons-le, le constructivisme. Nous la présenterons de manière générale mais également dans un second temps nous l'aborderons avec une focale sur les outils qui seront mobilisés pour notre analyse. Ensuite, nous définirons brièvement le terrorisme et le contre-terrorisme. Nous parlerons également des politiques européennes et internationales mises en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ainsi que des limites de cette dernière. Par après, nous développerons une partie liant constructivisme et contre-terrorisme. Enfin, nous terminerons cette partie en exposant notre cadre d'analyse.

Troisièmement, nous réaliserons notre analyse. Dans cette partie nous amènerons les éléments qui nous permettront par la suite d'infirmer ou confirmer notre hypothèse et ainsi tenter de répondre à notre question de recherche. Nous commencerons tout d'abord par montrer comment est perçu le problème malien par la France. Subséquemment, nous tenterons d'exposer les conséquences de cette perception française. Enfin, nous tenterons de prouver que la réponse au problème suite à celle-ci n'est pas la plus adéquate et nous nous appuierons sur la perception de la population malienne pour valider cette observation.

Enfin, nous terminerons par une conclusion générale dans laquelle nous infirmerons ou confirmerons notre hypothèse et tenterons ainsi de répondre à notre question de recherche.

III. Méthodologie

Malgré que l'opération Serval ait été uniquement déployée au Mali, l'opération Barkhane a quant à elle été déployée sur une bonne partie de la région du Sahel (celle relative au G5 Sahel)⁷. Nous aurions donc pu étudier la perception française sur l'ensemble de ce territoire. Cependant, nous avons décidé de nous focaliser sur un seul pays. En effet, cela permettait d'avoir une meilleure connaissance du sujet mais également de pouvoir restituer des informations de la manière la plus précise possible. Nous avons décidé de nous focaliser sur le Mali pour deux raisons majeures. La première est que l'opération Serval ayant été déployée uniquement sur le sol malien, cela semblait logique de rester dans cette continuité et pouvoir prendre ainsi en compte les deux opérations. La seconde est que le Mali reste l'épicentre du conflit. Cela a été le cas dès le début et cela le reste actuellement. Comme le dit Marc-Antoine Pérouse de Montclos (2020b, p. 102), « parmi les cinq pays couverts par l'opération Barkhane, le Mali est particulièrement significatif. C'est là que le déni de la crise de l'État a été le plus criant ».

a. Approche utilisée

Tout d'abord, nous pouvons décrire notre travail de recherche comme se positionnant dans une approche mêlant déduction et induction. En effet, notre recherche se place dans une dynamique hypothético-déductive en ce sens qu'elle formule une hypothèse, qui sera à confirmer ou non, pour ainsi répondre à notre question de recherche (Messier, 2005 ; Moyson & Aoun, 2020). Cependant, cette approche tend à ne pas accorder beaucoup d'importance au cas d'étude. Or, comme nous l'avons expliqué dans notre problématique, le questionnement initial a émané directement du cas d'étude en tant que tel à savoir l'intervention française au Mali. Voilà pourquoi nous définissons notre approche comme étant déductive et inductive ; elle prend appui sur les deux dynamiques.

Notre travail de recherche se place également dans une démarche qualitative. En effet, comme la définissent Mays et Pope (1995, p. 43) cette démarche a pour de « développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt

⁷ A titre indicatif, les pays qui composent le G5 Sahel sont : le Mali, la Mauritanie, le Burkina-Faso, le Niger et le Tchad. La géographie est observable au niveau de l'annexe 2.

qu'expérimentaux), en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants ». De fait, dans notre second chapitre, nous développerons des concepts et outils qui nous aideront à comprendre les phénomènes sociaux directement au sein de notre cas d'étude.

b. Méthode de récolte de données

Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, nous avons recueilli divers types de données. Tout d'abord, des données primaires collectées sur les sites officiels du gouvernement français. Nous pouvons citer par exemple des auditions ayant eu lieu à l'Assemblée nationale ou des dossiers de presse émanant du Ministère des Armées (où nous avons pu y trouver des informations officielles sur les opérations militaires notamment). Nous nous sommes également basés, entre autres, sur de nombreux documents officiels émanant de l'Organisation des Nations Unies, comme par exemple les Rapport pluriannuels sur la situation au Mali du Secrétaire Général afin de réaliser notre bilan. Nous avons également analysé des discours de personnalités politiques françaises afin d'en extraire leurs perceptions par rapport à divers points.

Ensuite, un grand nombre de nos données sont issues de la littérature scientifique, articles de presses émanant de revues spécialisées (International Crisis Group, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, etc.) ainsi que de revues généralistes (Jeune Afrique, Le Monde, etc.). Ces données relèvent de données dites secondaires et seront pertinentes majoritairement pour un recueil d'informations factuelles. Nous nous sommes également intéressés à des émissions télévisées, pertinentes selon nous car elles regroupaient de nombreux spécialistes de notre cas d'étude. Nous pensons par exemple à des émissions politiques (par exemple C dans l'Air, France 5) ou des reportages venant de chaînes telles qu'Arte. Le but était avant tout d'augmenter notre connaissance générale sur le sujet et de nous permettre d'aller par la suite approfondir certaines informations dans de la littérature scientifique.

L'avantage de ce type de données est qu'elles permettent de se consacrer davantage à l'analyse plutôt qu'à la collecte directe de données. De plus, un grand nombre d'entre-elles semblent impossibles à collecter autrement (discours, rapports, etc.). Pour ce qui est de la délimitation temporelle, elle n'a pas été stricte dans ce travail. En effet, en fonction de ce qui était recherché, les dates étaient plus ou moins importantes. Par exemple, lorsqu'il s'agissait de rédiger notre partie théorique, nous n'avons pas appliqué cette délimitation temporelle. En revanche, être attentif aux dates était pertinent si nous cherchions des informations précises concernant des événements ayant eu lieu à un moment précis. Par exemple, si nous cherchions des informations

sur l'opération Barkane, il n'était pas pertinent de sélectionner des documents qui parlaient de l'intervention française au Mali datant d'avant son déploiement en 2014 (Moyson & Aoun, 2020).

c. Biais et limites

Notre recherche peut comporter diverses limites. Tout d'abord, celle de la collecte de données. Celle-ci n'a pas toujours été simple car comme nous le verrons dans l'analyse, la perception de la France était biaisée, ce qui pouvait impacter également les données disponibles. De plus, atteindre l'exhaustivité était compliqué en raison de la masse importante de littérature existante concernant les divers points abordés dans notre mémoire.

Par ailleurs, nous pouvons également formuler le nombre restreint de littérature anglophone comme étant une limite. Une grande majorité des acteurs étant francophones, un pan important de la littérature était disponible en français, ce qui nous a poussé à ignorer dans certains cas de figure la littérature anglophone.

Chapitre 2 : Contextualisation

Dans cette partie, nous nous attelons à réaliser une présentation des éléments contextuels qui font partie de notre cas d'étude. Un tel chapitre est pertinent car il permet de comprendre les causes du conflit ainsi que d'avoir une vision claire et synthétique des opérations militaires françaises déployées au Mali depuis maintenant plus de 8 ans. Tout d'abord, nous présenterons de manière brève le conflit malien et ses origines. Nous en dénombrons six comme notamment les sécheresses des années 70 et 80 qu'a subi le pays ainsi qu'une faiblesse étatique bien ancrée depuis de nombreuses années. Ensuite, nous présenterons l'opération Serval déployée de 2013 à 2014 sur le sol malien. Nous en ferons une brève description et mettrons en avant ses objectifs. Par la suite, nous parlerons également de l'opération Barkhane qui lui succéda et qui est toujours en action actuellement (même si Emmanuel Macron a annoncé la fin de Barkhane comme nous la connaissons actuellement d'ici 2022). Nous exposerons ses objectifs ainsi que la dynamique de partenariat (qui sont au nombre de 3) dans laquelle elle se trouve.

I. Conflit malien

Le conflit malien, même si ayant officiellement commencé en janvier 2012, a des origines qui remontent à la deuxième moitié des années 1900. Il est utile de faire une brève description des divers événements qui sont à la base du conflit. En effet, les enjeux d'aujourd'hui sont intrinsèquement liés aux événements d'hier. Comme le disent Bérangère Rouppert et Laurence Aïda Ammour (2013, titre), il faut « éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir ». Ho-Won Jeong (2000) dans son ouvrage « peace and conflict studies » met en avant divers facteurs qui pourraient conduire à des conflits. Parmi ceux-ci, il parle notamment de dépressions économiques, insatisfaction des besoins de base (comme se nourrir par exemple), inégalités, accès inégal au pouvoir politique, des problèmes au niveau de l'éducation ainsi qu'un système judiciaire défaillant. Nous pouvons déjà avancer que tous ces facteurs mentionnés ci-avant sont à la base du conflit malien.

a. Le basculement provoqué au Nord-Mali par les sécheresses des années 1970 et 1980

Avant que la France ne colonise la région du Sahel, les habitants arrivaient à cohabiter et à vivre de ce que la terre proposait. L'arrivée du colonisateur a créé des tensions entre les diverses

communautés, notamment en définissant des frontières inexistantes auparavant. La création de ces délimitations a été problématique au moment des sécheresses de 1972, 1974 et 1984-85. Outre le fait qu'elles aient créé une grave crise humanitaire, les éleveurs n'étaient plus à même de se déplacer librement. Un grand nombre d'entre eux s'est donc vu obligé de se déplacer vers les grandes villes du Sahara et du Sahel. Lorsqu'ils sont revenus, d'autres s'étaient accaparé de leurs ressources ; ce qui a donc créé davantage de conflits (Giraud, 2013).

b. Les flux économiques transsahariens et les ressources naturelles du Nord-Mali

Le Mali était déjà marginalisé économiquement et politiquement. Les sécheresses subies ont aggravé encore plus la situation. Lorsque des trafics divers se sont présentés à la population malienne en 1990, les tensions se sont encore accentuées. C'est de ces commerces (médicaments, bétail, sel, tissus, semoule) que dépendent une grande partie des villes et populations du Nord-Mali depuis les années 80. Les douaniers et l'État ne se sont jamais réellement opposés à ces trafics, signe évident d'une complicité et corruption au niveau de la sphère étatique (Giraud, 2013). Par ailleurs, un nombre assez important de ces Touaregs sans perspectives d'avenir s'est enrôlé « dans la légion islamique du colonel Kadhafi au sein de laquelle ils combattirent notamment au Liban » (Grégoire, 2013, p. 5).

c. Le jeu complexe des États régionaux dans la zone sahélo-saharienne

Il semblerait également que les rivalités stratégiques et politiques qui existaient entre l'Algérie, la Libye et le Maroc ont joué un rôle dans la déstabilisation de la zone sahélo-saharienne, notamment via des alliances entre pays rivaux. « Les rivalités libyennes et algériennes se prolongent aussi au-delà de leurs frontières, les deux États soutenant des mouvements et des personnalités rebelles touaregs au Mali et au Niger. Un des enjeux de ces rivalités est le contrôle des différents trafics illicites dans la région » (Giraud, 2013, p. 35).

En effet, de nombreuses embuscades, vols de cargaison et enlèvements sont perpétrés tendant à déstabiliser le pays. De plus, l'État malien se voit être directement lié à ces trafics ; il « protège tel ou tel trafiquant, perçoit sa part du trafic, appuie tel ou tel groupe armé » (Giraud, 2013, p. 40).

d. Années 1990 : l'implication de l'Algérie et de la Libye au Nord-Mali

L'Algérie et la Libye ont été deux pays qui se sont fortement immiscés au Mali et plus précisément au nord où ils utilisaient les acteurs locaux à leur profit. C'est le cas notamment de

l'Algérie qui a réussi à obtenir une zone d'exploration du pétrole qui borde sa frontière en imposant un redécoupage à l'État malien.

Au moment de la rébellion touarègue de 1990, le régime de Kadhafi fournit les armes aux rebelles maliens. Il est intéressant de noter que le Burkina Faso fournit également des armes aux extrémistes (dans ce cas-ci le MUJAO) « Blaise Compaoré, président de ce pays, s'immisce depuis longtemps au Nord-Mali » (Giraud, 2013, p. 52). De plus, ces deux pays accueillent les blessés maliens afin de leur octroyer des soins. On assiste également à la création en 1990 du FIAA, le Front islamique armé de l'Azawad largement soutenu et infiltré par l'Algérie et dont le but est d'avoir un « moyen d'action au Nord-Mali » (Giraud, 2013, p. 39). Comme l'avance l'auteur Boukari-Yabara (2014, p. 74), « l'essor des groupes islamistes rebelles dans le Nord-Mali prend son origine dans les pays voisins, en particulier en Algérie ».

Inversement, « le nord du Soudan français [ancien nom du Mali] constitue une base arrière potentielle pour les indépendantistes algériens, et d'autre part, dans cette zone du Sahara, la découverte de réserves de pétrole, de gaz et de cuivre conduit la France à envisager la création d'un État tampon sous sa protection » (Boukari-Yabara, 2014, p. 70).

Par ailleurs, la déstabilisation des pays de la région sied à la stratégie hégémonique de l'Algérie au Sahara qui n'hésitera pas à « encourager l'éclatement d'une nouvelle rébellion au Nord-Mali » (Giraud, 2013, p. 42) pour enrôler d'autres acteurs.

En outre, AQMI, anciennement GSPC⁸, est originaire d'Algérie. Suite au succès de ses actions en Algérie, le groupe s'est étendu jusqu'au Mali où il a développé une activité lucrative basée sur des enlèvements contre rançon. Ce groupe et ses deux alliés principaux (à savoir le MUJAO et Ansar Dine qui aspirent à « remplacer tous les gouvernements du 'Sahelistan' avec des états de charia appropriés » (Spet, 2015, p. 74)) ont réussi à trouver un terrain favorable à leurs idées au sein des communautés wahhabites radicalisées dans le nord du pays (Spet, 2015). Cependant, il est intéressant de noter que ce terrain favorable ne représente pas l'entière de la population musulmane. En effet, un fossé idéologique existe tout de même entre d'un côté les wahhabites et l'islam radicale et de l'autre la partie soufie et malékite, idéologie d'une majeure partie de la population malienne (l'interdiction de pratiques populaires est en réelle opposition avec la culture malienne) (Boukari-Yabara, 2014).

⁸ Groupe salafiste pour la prédication et le combat.

e. Un État faible doté d'une armée faible incapable de sécuriser un vaste territoire

En plus d'être l'un des pays les plus pauvres au monde (il est 176^{ème} selon l'indice de développement humain), le Mali est également empreint de corruption et a été pendant 10 ans sous un régime empreint de népotisme. En outre, l'armée malienne commet de nombreuses exactions. C'est un sentiment d'abandon qui est ressenti par la population (encore plus particulièrement dans le Nord-Mali) alors que l'État ne fait preuve d'aucun soutien et d'assistance pour aider les populations (déjà depuis les sécheresses de 1970) (Spet, 2015). « Le Mali est plongé dans un marasme économique lié aux chocs pétroliers, à la chute du cours des matières premières et à des dépenses non fondées » (Boukari-Yabara, 2014, p. 18). De plus, les programmes d'ajustement structurel qui ont été imposés par le FMI en 1980 ont également eu un effet dramatique sur les finances du pays. « Dans le Nord, depuis la première rébellion touarègue de 1962, la forte présence militaire ajoutée à l'absence d'un véritable plan de développement économique et social attise les mouvements sécessionnistes et rebelles. » (Boukari-Yabara, 2014, p. 18).

Par ailleurs, Amadou Toumani Touré a également commis l'erreur de vouloir « la paix à tout prix ». Pour cela, il a demandé à son homologue nigérien « d'ouvrir un corridor pour permettre aux Touaregs se disant Maliens de quitter la Lybie et de rentrer au Mali » (Boukari-Yabara, 2014, pp. 67-68). Ne désirant pas déclencher de conflit, il n'a procédé à aucun désarmement de ces anciens combattants. Cela fut une erreur car ces mêmes combattants, lui reprochant ses relations avec Kadhafi, revenaient au Mali dans le but de relancer une nouvelle rébellion au nord (ibidem).

f. Les rébellions touarègues

Durant la période coloniale, la France avait accordé un statut particulier aux chefferies touarègues à travers la mise en place d'un système de gouvernance proche de l'*indirect rule* britannique » (Grégoire, 2013, p. 4). Au moment de l'indépendance du Mali, Modibo Keita refusa de prolonger cette organisation. Il souhaitait gérer l'ensemble du pays d'une manière égalitaire. Cela ne plut pas aux Touaregs et qui a entraîné une première confrontation en 1963-1964 (Grégoire, 2013). Ce désir d'indépendance conduisit à une seconde rébellion en 1990 (avec l'attaque de la gendarmerie de Ménaka), sous la direction d'Iyad ag Ghali, ensuite également en 2006 et en 2011.

Moussa Traoré proposa aux rebelles du Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) de négocier. Ils signèrent en 1991 « les Accords de paix de Tamanrasset » qui accordaient une certaine

autonomie aux Touaregs ainsi qu'un grand nombre d'avantages (un statut particulier pour les régions du Nord-Mali ainsi que des investissements conséquents pour aider la région à se développer). Cependant, ces accords n'ont jamais été appliqués et les investissements jamais déployés. Suite à cela, une troisième rébellion a éclaté (Grégoire, 2013).

« Ainsi, la marginalisation politique et économique représente les véritables racines des revendications des Touaregs, alors que les croyances religieuses et l'appartenance ethnique se sont révélées des éléments secondaires qui ont compliqué le problème. » (Spet, 2015, pp. 73-74).

L'alliance des groupes armés qui ont mis en place la troisième rébellion leur permis d'asseoir leur position dans la région jusqu'à arriver à leur apogée : la proclamation de l'indépendance de l'Azawad en avril 2012. Cependant, dès la mi-juin le MNLA va perdre de sa puissance face à Ansar Dine (Giraud, 2013). En effet, après les victoires du MNLA, les groupes islamistes alliés, dont l'indépendance de l'Azawad importait peu, « ont marginalisé le MLNA laïque et imposèrent une loi stricte de la charia dans la zone conquise » (Spet, 2015, p. 75).

En réponse à la descente des djihadistes vers Bamako et suite au coup d'États, le Président François Hollande envoya les troupes françaises au Mali, forcé de reconnaître que le pouvoir en place n'arrivait plus à gérer la situation (Boukari-Yabara, 2014).

Comme l'énonce Grégoire (2013, p. 7), « si cette nouvelle révolte a pris une grande ampleur, c'est parce que le contexte régional a profondément changé depuis 2007, avec la présence plus forte d'AQMI, la chute du colonel Kadhafi et l'essor du trafic de drogue, qui permit aux Touaregs de disposer de moyens financiers importants. ».

Comme nous l'avons vu précédemment, depuis la troisième rébellion touarègue, les affrontements ne se sont presque jamais arrêtés. Alors que ceux-ci sont actuels, leurs origines et les revendications qui animent les rebelles sont, elles, ancrées dans le passé et ne varient pas avec le temps. Rappelons-le, d'un côté les Touaregs revendiquent une indépendance de leur région face au pouvoir malien. De l'autre, les djihadistes désirent retourner à un islam originel et vers une application stricte de la charia (initialement dans la zone de l'Adrar des Ifoghas) dans l'ensemble du pays.

II. Opération Serval

L'opération Serval a été mise en place au Mali le 11 janvier 2013 suite à la demande du président par intérim de l'époque, Dioncounda Traoré. Ses objectifs étaient les suivants : « le premier objectif est d'arrêter l'avancée des groupes terroristes vers Bamako. Le deuxième consiste à préserver l'existence de l'État malien et à lui permettre de recouvrer son intégrité territoriale. Le troisième est de favoriser l'application des résolutions internationales à travers le déploiement de la force africaine de stabilisation et l'appui aux forces armées maliennes dans leur reconquête du Nord » (Assemblée nationale, 2013a).

D'autres objectifs étaient également définis dans un second temps : la destruction des forces ennemies ; assurer la sécurité des populations civiles dont environ 5000 ressortissants français ; « faciliter la mise en œuvre des décisions internationales en permettant le déploiement rapide de deux missions internationales complémentaires : la mission internationale de soutien au Mali (MISMA) et la mission de formation de l'armée malien de l'Union européenne (EUTM). » (DICOD, 2014, p. 1) ; et dernièrement, rapatrier les otages (français en particulier) (Charbonneau, 2017). Selon Bruno Charbonneau (2017, p. 337), « l'opération Serval devait mettre en place les conditions nécessaires à une résolution politique du conflit dont la mission onusienne devait prendre la responsabilité ». Certains estiment toutefois que l'objectif réel pour la France était « d'assurer et de sécuriser davantage la source de l'approvisionnement énergétique des centrales françaises depuis le Niger » (Boukari-Yabara, 2014, p. 23).

La France ne désirait pas intervenir au Mali et l'a toujours soutenu. Cependant, après une demande claire du président malien, François Hollande a décidé d'intervenir et, en moins de 48 heures, les troupes étaient déployées sur le sol malien afin de stopper au plus vite la descente des groupes armés vers Bamako. Le ministère de la Défense français a donc donné l'ordre de mettre en place un plan de contingence. Les objectifs clairs énoncés ci-dessus ont donc été développés et validés par le Parlement dans un second temps (Assemblée nationale, 2013b). C'est ce que montrent les auteurs Boeke et Schuurman (2015, p. 812) lorsqu'ils disent que « a day later, Foreign Minister Fabius announced the additional goal of (4) restoring Mali's territorial integrity. 'Serval' was no longer limited to air strikes and special forces actions, but had the aim of reconquering an area the size of France ».

L'acteur majeur de cette opération est évidemment l'État français, moteur de cette action. Les premiers intervenants ont été les forces spéciales du commandement des opérations spéciales (COS) (Charbonneau, 2017). La France a travaillé en étroite collaboration avec la FAM (les

forces armées maliennes). Celle-ci a été mise à rude épreuve depuis le début de l'année 2012 par les nombreuses offensives menées par les groupes islamistes qui étaient, en général, beaucoup mieux armés qu'elle. Leur effectif réduit explique pourquoi la France a mené l'opération. Les soldats maliens se chargeaient majoritairement de patrouiller dans les rues afin de préserver la sécurité des citoyens. (Le Monde, 2013). Au moment du lancement de l'opération au début de l'année 2013, les forces militaires envoyées sur place étaient environ 4000 ; pour se retrouver en juillet 2014 à 1600 (la diminution moyenne était de 800 militaires tous les 6 mois) (Les décodeurs, 2014).

Bien que l'Union européenne ait placé le Sahel au centre de ses préoccupations dès le début des années 2000, le fait que la France y intervienne directement en 2013 a permis de placer à l'avant-plan sur la scène internationale la menace qui pesait sur la région sahélienne. De la sorte, elle a réussi à mobiliser les gouvernements africains, européens et américain, l'ONU, l'Union européenne ainsi que l'Union Africaine (Notin, 2014). La France a en effet pu bénéficier d'un soutien international (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis) (Le Monde, 2013). De plus, des équipements européens ont été mis en commun dans le cadre de cette opération. Un soutien diplomatique a également été fortement présent tout au long de l'opération ainsi qu'une prise de décision politique claire de la part du gouvernement français (Goya, 2013).

III. Opération Barkhane

L'opération Barkhane succède à l'opération Serval, clôturée suite à l'atteinte de son principal objectif : stopper l'avancée des forces ennemies vers Bamako. Même si Barkhane peut être vue dans la continuité de Serval, son modus-operandi était différent. En effet, elle a été définie comme un déploiement contre-terroriste avec un spectre d'action régional et une logique de partenariat (Charbonneau, 2017). La volonté de la France [était] que les États de la région « acquièrent la capacité d'assurer leur sécurité de façon autonome » (Dossier de presse, 2019, p. 6).

L'opération a été lancée le 1^{er} août 2014 et avait trois objectifs principaux : l'appui « des forces armées des pays partenaires de la BSS⁹ » ; le renforcement de « la coordination des moyens

⁹ Bande sahélo-saharienne.

militaires internationaux » et l'empêchement de « la reconstitution des zones refuges terroristes dans la région » (Dossier de presse, 2019, p. 3).

Comme le met en avant le Général d'état-major des armées, François Lecointre (2019), la France a mis en place une approche globale (également appelée approche intégrée par certains). Adoptée dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, cette approche est dans une optique de gestion de crise « centrée sur les populations et sur leur perception du développement de la crise » (Charbonneau, 2020b, p. 3). Elle vise trois axes majeurs : « rétablir la sécurité des populations, ainsi que la stabilité de l'Etat, puis promouvoir le développement de la zone d'intervention en question » (Verna, 2017, p. 9). Dans les faits, cependant, il semblerait que ce soit le volet militaire qui a finalement prévalu. Nous développerons ce point dans notre analyse.

Tout d'abord, la France collabore avec le G5 Sahel et les forces armées de la coalition. Elle regroupe le Burkina-Faso, le Mali, le Niger, le Tchad et la Mauritanie et a été créée en 2014 dans le but de mettre en place une coalition régionale qui permettrait de répondre conjointement aux divers défis (très souvent liés) auxquels doivent faire face les pays. En 2017, ils créent la Force conjointe du G5 Sahel (créée par la résolution 2359 du Conseil de sécurité de l'ONU) « en vue de mutualiser leurs efforts dans la lutte contre les menaces sécuritaires au Sahel » (France Diplomatie, 2021).

Ensuite, elle est également en partenariat avec la force onusienne MINUSMA (la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali). Cette mission de maintien de la paix a été lancée le 25 avril 2013, suite à la résolution 2100 du Conseil de sécurité des Nations Unies. « Leur rôle est d'appuyer les autorités maliennes dans la sécurisation des populations » (MINUSMA, 2021). Au sein du mandat de l'opération, l'ONU autorise directement « les forces françaises à user de tous les moyens nécessaires, dans la limite de leurs capacités et de leurs zones de déploiement, jusqu'à la fin du mandat confié à la MINUSMA par la présente résolution, pour intervenir à l'appui d'éléments de la Mission en cas de menace grave et imminente » (Charbonneau, 2017, p. 324). De cette manière, les forces militaires contre-terroristes françaises ainsi que les casques bleus s'entrecroisent sur le théâtre des opérations. De facto, cet entrecroisement est au cœur d'un problème majeur : la difficulté pour les populations de différencier les militaires des « pacifistes » (c'est-à-dire les casques bleus de l'ONU). Ce risque était déjà mis en avant par l'HIPPO¹⁰ en 2015 qui soulignait les risques de

¹⁰ High-Level Independent Panel on Peace Operations.

ce « flou conceptuel ». De plus, la difficulté réside aussi au sein des diverses opérations car « cette division du travail présuppose l'autorité internationale habile à établir et à imposer cette distinction entre acteurs légitimes et terroristes, et donc à décider de l'inclusion ou de l'exclusion des participants au processus de paix » (Charbonneau, 2019, p. 448). De ce flou s'en suit la remise en cause et le questionnement des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

De plus, Barkhane travaille également avec la mission EUTM Mali (mission européenne de formation de l'armée malienne) qui, comme son nom l'indique, vise à former les forces armées maliennes pour que celles-ci arrivent à gérer, seules, les conflits dans le pays. Malgré le nombre convenable de formations, comme l'avance Vincent Hugué (C dans l'air, 2021), il faut regarder si l'efficacité de l'armée malienne s'est accrue ; et il semblerait que cela laisse à désirer.

La grande partie de l'opération se développe actuellement dans la région du Liptako-Gourma également appelée « zone des trois frontières » à savoir : une partie du Mali, du Niger et du Burkina Faso¹¹. En plus d'y combattre les terroristes, les français y assurent également « des actions civilo-militaires au profit de la population » (Dossier de presse, 2019, p. 13). En effet, tous ces partenariats ont pour but d'appuyer les actions « en faveur de la population de façon à permettre un retour progressif à la normale dans les zones où l'autorité des Etats était remise en cause. » (Dossier de presse, 2019, p. 7). La force Barkhane et ses partenaires ont effectué des missions d'appui direct au profit de la population. Ainsi, 76 projets d'action militaro-civile ont été réalisés dans la zone sahélo-saharienne. Par exemple, les 35 actions menées à Liptako-Gourma ont abouti à 6 projets d'adduction d'eau, 13 projets d'agriculture et d'élevage et 16 projets d'éducation, d'énergie et d'adduction d'eau (Army Recognition, 2020). 201 actions de formation et encadrement auraient également été conduites en 2019 ainsi que de nombreuses consultations et soins aux populations nécessiteuses.

Actuellement, un peu plus de 5000 soldats sont déployés dans la région du Sahel dans le cadre de l'opération Barkhane. Le point d'appui permanent au Mali se trouve à Gao ; les deux autres se situent à Niamey (au Niger) et N'Djamena (au Tchad). Afin de « pouvoir agir dans les zones les plus reculées, aux côtés des armées partenaires, des détachements sont également déployés sur des plateformes désert-relais ou sur des bases avancées temporaires » (Dossier de presse, 2019, p. 14). Malgré le déploiement régional de Barkhane, il est possible de constater via la

¹¹ Voir annexe 3.

carte officielle du déploiement de l'opération que la majorité des forces armées et bases se trouvent sur le territoire malien et autour de la zone des trois frontières (Ministère des Armées, 2021).

Enfin, l'opération Barkhane est face à un défi logistique de taille. En effet, son périmètre d'action est pratiquement aussi grand que la moitié de l'Europe (la seule superficie du Mali est de 1 240 000 km² soit environ 4 fois la Belgique). Il est nécessaire qu'elle soit capable de mener des opérations dans l'entière de sa zone d'action et ce de manière permanente et simultanée (Dossier de presse, 2019). Certes, la région est composée de grandes zones désertiques mais ces zones sont justement très bien connues par les groupes armés qui les utilisent à leur avantage. 5100 soldats semble donc un chiffre dérisoire en comparaison de la superficie à traiter.

IV. Les groupes armés

Le nombre de groupes armés ayant pris ou prenant toujours actuellement part au conflit est élevé et varie en fonction des périodes. Leurs revendications sont majoritairement de deux ordres. D'un côté, des groupes comme le MNLA revendiquent l'indépendance de l'Azawad¹². De l'autre côté, des groupes djihadistes désirent instaurer un État islamique ou rétablir un califat dans la région et le pays. Afin de rendre la compréhension du conflit la plus complète et claire, nous développerons les groupes les plus importants (au nombre de sept) qui semblent les plus actifs et dangereux pour les gouvernements français et maliens. Nous avons réalisé notre sélection en nous basant sur nos lectures (en regardant quels groupes étaient les plus dangereux et revenaient le plus souvent). Dans certains ouvrages et écrits, il était également possible de trouver une présentation des divers groupes que combattent les Français. Enfin, nous avons également analysé quelques déclarations françaises.

a. Le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest

Nous parlerons premièrement du Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) qui est un groupement djihadiste qui prône un islam wahhabite (Ghérardi & Doaré, 2017). Il a vu le jour à la suite d'une scission pratiquée au sein d'AQMI en 2011. Au début du conflit, il était considéré parmi les groupes rebelles les plus dangereux (voire le plus dangereux)

¹² L'Azawad est une partie du Nord du Mali qui recouvre des zones du Sahel mais également du Sahara. Il s'étend sur les régions de Gao, Kidal et Tombouctou et est peuplé de nomades touaregs et maures (Boukari-Yabara, 2014).

« adepte d'un terrorisme tous azimuts dans le but d'étendre l'insurrection islamiste dans toute la région. » (Carmarans, 2012). Il semblerait qu'il existe toujours à l'heure actuelle. Et en plus de viser l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest, il désire également « étendre l'insurrection islamiste dans toute l'Afrique de l'Ouest. » (Focraud, 2013).

Il a eu, dès le début, une optique régionale « formulant son combat en termes de djihads historiques menés dans la région au XIXe siècle et promouvant ouvertement son recrutement d'Africains sahéliens et subsahariens » (ECFR, 2019). Il semblerait qu'il se soit dissout en 2015 même si Bruno Charbonneau (2017) déclare en 2017 qu'il est toujours actif. Ce flou peut être dû à la grande versatilité qui caractérise les forces rebelles au Mali ; il n'est pas rare de les voir changer de groupe pour diverses raisons. En étant prêts à agir de la sorte, les combattants rendent le suivi et l'éradication totale des groupes difficile (Grégoire, 2013). Une grande majorité des combattants ont tout de même rejoint Al-Mourabitoune dans un premier temps pour ensuite rejoindre le GSIM (ECFR, 2019).

b. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans

Deuxièmement, nous pouvons parler du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) également appelé JNIM (Jama'at Nusrat al Islam wal Muslimeen). Comme son nom l'indique, il regroupe divers groupes djihadistes. Son mode de fonctionnement est comme « une organisation professionnelle au service de ses membres » (Eizenga & Williams, 2021). Il réunit fondamentalement quatre groupes armés affiliés à Al-Qaïda : Ansar Dine, le FLM, Al-Mourabitoune et AQMI (Gazeau, 2021). Nous développerons trois de ces groupes par la suite. Ces groupes représentent une grande partie du problème puisque 64% des attaques imputables aux djihadistes sont attribuables au GSIM. En son sein même, il est estimé que 75% des actes violents sont à attribuer au FLM.

Même si ces groupes se retrouvent communément sous le même nom, ils ne partagent pas pour autant les mêmes objectifs. Néanmoins, ce groupement « donne l'impression d'être omniprésent et d'étendre inexorablement son emprise. ». Étant étendu au niveau ethnique et géographique (il regroupe des Touaregs, Peuls¹³ et Arabes), cela lui permet de créer l'illusion d'un groupe unifié (Eizenga & Williams, 2021). Ses représentants sont les leaders d'Ansar Dine et du FLM respectivement Iyad Ag Ghali et Amadou Koufa, deux figures clés du conflit malien.

¹³ Peuple traditionnellement pasteur de l'Afrique de l'Ouest.

c. Al-Qaïda au Maghreb islamique

Troisièmement, nous pouvons aborder Al-Qaïda au Maghreb islamique, plus communément AQMI. Ce groupe a été créé en 2007 et est d'origine algérienne (Ghérardi & Doaré, 2017). En effet, il est issu de l'ancien GIA algérien et a été fondé par Abdelmalek Droukdel, lui-même algérien (Sifaoui, 2013). Initialement, il ne bénéficiait ni d'un soutien local ni d'un armement lourd. Cependant, cela n'a pas fait de cette organisation une organisation facile à combattre ; elle fait toujours partie à l'heure actuelle d'un des groupes armés les plus dangereux du Mali. « Son objectif [est] d'instaurer une zone de non droit pour se livrer en toute impunité à toutes sortes de trafics, d'appliquer la sharia dans toute la bande sahélo-saharienne et d'étendre son influence en constituant un émirat doté d'un immense territoire qui couvrirait une large partie de l'extrême sud-ouest algérien, du nord de la Mauritanie, du Mali et du Niger jusqu'aux confins du lac Tchad » (Grégoire, 2013, p. 2).

En plus d'être un grand allié d'Ansar Dine, « AQMI bénéficierait de nombreuses complicités parmi les officiels et les militaires pour poursuivre ses exactions dans la région, d'où son étonnante liberté de mouvement » (Carmarans, 2012). Cette organisation y installée depuis 2007 et avant de faire allégeance à Al-Qaïda et d'en prendre le nom (en partie), elle s'appelait le « Groupe islamiste pour la prédication et le combat » (GSPC) (Focraud, 2013). C'est un groupe qui ne cesse de croître et qui a vu notamment une grande augmentation de son activité en 2018 (Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2019b).

d. L'État islamique dans le Grand Sahara

Quatrièmement, abordons l'État islamique dans le Grand Sahara. Lors du Sommet de Pau en 2020, ce groupement a été désigné comme étant « l'ennemi numéro 1 » de la France dans la région (Le Point Afrique, 2020). Il s'agit donc, comme son nom l'indique, d'une branche locale du groupe État islamique (ISIS dont son adhésion remonte à la mi-2015) ; groupement à l'idéologie salafiste djihadiste. Elle a vu le jour suite à une scission au sein du MUJAO. « ISGS began receiving regular attention from formal ISIS media outlets in spring 2019 » (ECFR, 2019).

Même s'il commet des attaques au Mali depuis plusieurs années, il a d'abord opéré dans l'ouest du Niger avant de se déplacer vers Ménaka ; certaines actions ont été réalisées en collaboration avec le GSIM. La plupart de ses combattants ont été recrutés au niveau local. Il est composé d'un grand nombre de Peuls (ECFR, 2019).

e. Le Front de libération du Macina

Cinquièmement, un des membres le plus actif (majoritairement dans le centre du Mali) et dangereux du GSIM est le Front de libération du Macina (FLM) également appelé fréquemment Katiba¹⁴ Macina¹⁵. Dirigé par Amadou Koufa, « le FLM a imposé une version stricte de la charia pour résoudre les litiges, a instauré une nouvelle taxe (la zakat) et a durci les normes sociales (en particulier à l'égard des femmes) dans plusieurs dizaines de villages du centre du Mali » (Eizenga & Williams , 2021). « En 2018, le FLM a été associé à 63% de tous les événements violents dans le centre du Mali et à un tiers de ces événements dans l'ensemble du pays. » (Le Roux, 2019).

Il voit le jour environ en janvier 2015 en se fixant l'objectif de « réinstaller la République islamique du Macina ». Sa rhétorique se base sur le passé historique de la région du Macina (régie par la loi islamique) visant ainsi un soutien populaire et « poursuivant l'objectif ultime de s'emparer du centre du Mali et de se substituer à l'Etat malien » (Le Roux , 2019). « Elle a construit une partie importante de ses efforts de sensibilisation autour du mécontentement des populations peules locales, d'un manque de justice dans la région et des tensions sociales qui ont également contribué à alimenter le recrutement djihadiste dans cette région en 2012 » (ECFR, 2019).

f. Ansar Dine

Sixièmement, nous pouvons présenter Ansar Dine qui est, comme nous l'avons dit, un grand allié d'AQMI. Il a été fondé par Iyad Ag Ghaly (Touareg) en 2011 et « rassemble avant tout des touareg islamisés, ainsi que d'anciens membres d'Aqmi » (Focraud, 2013). Son but était de « créer par la lutte armée un État islamique touareg appliquant la sharia » (Grégoire, 2013, p. 1). Ansar Dine peut être défini de mouvement *hybride* car il est à la fois salafiste et indépendantiste. Cependant, il est plutôt relié aux groupements religieux extrémistes. En effet, son nom signifie « défenseurs de l'islam » (Carmarans, 2012) et son objectif est de « libérer le territoire et ensuite établir la charia au Mali » (Baïetto, 2012). De cela il se distancie du MNLA qui désire l'établissement d'une république laïque.

¹⁴ Le terme « katiba » est un terme propre aux conflits en Afrique du Nord et dans le Sahel. Il signifie une unité ou un camp de combattants.

¹⁵ Son nom fait référence à l'Empire du Macina qui comprenait les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou de 1818 à 1853.

g. Le Mouvement national pour la libération de l’Azawad

Dernièrement, nous présentons le Mouvement national pour la libération de l’Azawad (MNLA) qui est, comme son nom l’indique, un groupe indépendantiste qui n’est pas lié à l’islam. « Fondé en novembre 2010, ce mouvement, dirigé par Mahmoud Ag Ghali, est composé majoritairement de Touareg, mais aussi de Maures, de Songhaïs et d’anciens des rébellions précédentes. Il est monté en puissance avec le retour des Touaregs chassés de Libye par la chute de Mouammar Kadhafi, en 2011 » (Baïetto, 2012). Il est présent au Mali depuis 2011 et est l’un des principaux groupes armés engagés dans le conflit malien. En 2012, Ansar Dine et le MNLA annoncent leur fusion afin d’augmenter leur pouvoir. Cependant, cette coopération ne fonctionne pas et quelques mois plus tard, le MNLA se voit dominé par la majorité des groupements terroristes du territoire. Il décide ensuite de s’allier aux forces françaises afin de concrétiser leur objectif : libérer l’Azawad de ces groupes armés. Cette aide fut bénéfique aux français afin de faire reculer ces ennemis (Goya, 2013). Cependant, par la suite les affrontements reprirent.

Il est toujours actif à l’heure actuelle au sein de la Coordination des mouvements de l’Azawad (CMA) et se déploie majoritairement dans le centre du Mali (ECFR, 2019). La Coordination des mouvements de l’Azawad (CMA) qui regroupe une partie des signataires des accords de paix d’Alger de 2015. La CMA se compose du MNLA, du Haut Conseil pour l’unité de l’Azawad (HCUA) et d’une partie du Mouvement arabe de l’Azawad (MAA-CMA). « The CMA is ostensibly united around the formerly pro-independence movements in northern Mali, but it is really more an umbrella organisation that does not represent one unified ideolog » (ECFR, 2019).

En guise de conclusion pour notre contextualisation, nous pouvons dire que le conflit malien prend ses racines dans le courant de la deuxième moitié des années 1900 et que les causes sont multiples. Elles sont empreintes de facteurs économiques, démographiques, étatiques, stratégiques ou encore écologiques qui sont, rappelons-le, des facteurs créateurs de conflit comme l’avance Jeong (2000). Par après, nous avons abordé l’opération Serval, première intervention française dans le pays, qui dura un an et fut un relatif succès. Ensuite, nous avons parlé de l’opération Barkhane qui succéda à l’opération Serval. Elle a été développée dans une logique de partenariat même si son objectif principal reste la lutte contre le terrorisme. Enfin, nous avons exposé les groupes armés majeurs qui s’opposent aux forces françaises. Ils sont au nombre de sept et se divisent entre, d’un côté, des rebelles religieux et de l’autre, des rebelles indépendantistes.

Chapitre 3 : Constructivisme et contre-terrorisme

Ce chapitre se voit constitué d'informations émanant de deux approches différentes. D'une part, nous mobiliserons de la littérature scientifique qui façonnera notre cadre théorique (à savoir le constructivisme et son interprétation du contre-terrorisme). D'autre part, nous mobiliserons de la littérature scientifique liée au monde et aux pratiques des acteurs (à savoir la littérature sur le terrorisme et le contre-terrorisme). Ce deuxième type de littérature est pertinent en ce qu'il permet de mettre en avant certains problèmes et enjeux qui nous serviront par la suite dans notre analyse. Nous commencerons tout d'abord par la présentation de la théorie constructiviste. Nous en ferons une brève présentation et développerons ensuite les points qui serviront à notre analyse. Par après, nous aborderons la définition du terrorisme, terme au centre de notre cas d'étude. Postérieurement, nous parlerons du contre-terrorisme ainsi que des politiques de contre-terrorisme développées au niveau européen et international. Enfin, nous terminerons par présenter le paradigme constructiviste qui se développe dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

L'analyse qui sera menée ici se concentre sur l'étude de la perception d'un acteur et son impact sur l'efficacité de la résolution d'un problème. C'est pourquoi nous avons choisi la théorie constructiviste des relations internationales. Elle sied, selon nous, le mieux à notre recherche et aux questions que nous nous posons. Tout d'abord, contrairement à la théorie réaliste, le constructivisme intègre les acteurs non étatiques dans son raisonnement. Ce point est central dans notre étude puisque les protagonistes du conflit malien sont, outre la France et le Mali, des groupes insurrectionnels. De plus, selon les constructivistes, ce sont les perceptions des acteurs qui influent sur leur manière d'agir et de gérer leur politique internationale. De même, les constructivistes, et plus particulièrement Barry Buzan, ont développé le concept de « sécuritisation » qu'il sera intéressant d'utiliser dans notre analyse.

I. Le constructivisme

Les origines du constructivisme ne viennent pas des sciences politiques mais se sont développées principalement dans les domaines de la sociologie, la philosophie et l'anthropologie. Les auteurs ayant le plus influencé le constructivisme sont Foucault, Habermas, Bourdieu (qui ont voulu montrer comment les relations de pouvoir et de domination

étaient continuellement reproduites à travers une série de pratiques non-matérielles) (Phillips, 2005) ou encore Wendt. Au sein des relations internationales, le terme de constructivisme a vu le jour à la fin des années 1980 dans l'écrit *World of Our Making* de Nicholas Onuf. De plus, c'est suite au débat qui oppose les positivistes aux post-positivistes dans les années 80 que le constructivisme devint une théorie des relations internationales à part entière. Selon les constructivistes, c'est par l'interaction intersubjective que le monde se constitue. Dans cette optique, les agents et les structures se fondent mutuellement et les politiques mondiales se construisent grâce aux normes, identités et idées (Battistella, 2015). La réalité à l'état pur n'existerait pas, « elle n'existe et n'agit qu'à travers la signification que lui donnent les acteurs sociaux » (Battistella, 2015, p. 107). Contrairement aux libéraux et réalistes pour qui l'anarchie est un état de fait, pour les constructivistes « l'anarchie c'est ce que les États en font » (Wendt cité par Hellendorf, 2019¹⁶). C'est réellement cette idée du constructivisme que nous développerons dans notre analyse.

Cette théorie a pour but de mettre en relation « la production et la reproduction des pratiques sociales avec leur caractère situé dans des contextes particuliers : historique, politique, économique, géographique. Nicholas Onuf souligne aussi la nécessité de contextualiser historiquement les valeurs, les croyances et les modes d'investigation et, en particulier en philosophie, la formulation de ce qui est le « bien » » (Klotz et al., 1999, p. 51) avant de procéder à une quelconque analyse. Selon eux, divers acteurs étatiques et non étatiques se font concurrence pour maintenir certaines normes et établir des organisations plus formelles pour promouvoir ces arrangements sociaux. Les relations internationales se développent dans ce contexte social global (Klotz et al., 1999).

Fierke (2016) met en avant à quel point le contexte historique est devenu important pour les constructivistes au sortir de la guerre froide. L'importance de l'histoire est également mise en avant par Klotz et al. (1999). Cependant, dans le cas du contre-terrorisme, cette importance ne semble pas être réellement prise en compte. Cela semble avoir été le cas pour la politique américaine de lutte contre le terrorisme ainsi que celle française. Nous développerons cette idée plus en profondeur par la suite.

Enfin, Wendt aborde également le concept d'identité de l'État. Cette identité est constitutive de différentes couches et se divise en quatre sous-identités : l'identité de corps (relative à l'État en tant que tel), c'est une identité qu'on se construit ; l'identité de type (relative au régime

¹⁶ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

politique, économique, etc.) ; l'identité de rôle (relative à la place de l'État telle que perçue dans le système international) ; l'identité collective (relative à un référent commun par lequel s'identifient plusieurs États, par exemple l'Occident). C'est l'interaction permanente de ces quatre sous-identités, qui peuvent être multiples, qui est constitutive des intérêts (Hellendorf, 2019)¹⁷.

Les études constructivistes de la sécurité parlent également de construction sociale. En effet, sans interaction, la sécurité ne pourrait exister. C'est dans cette suite d'idées que s'inscrit l'École de Copenhague. Elle étudie la manière dont les acteurs construisent leur perception des problèmes pour arriver à les considérer comme une menace (Karyotis, 2007). Selon eux, la sécurité peut être divisée en cinq ramifications : militaire, sociétale, environnementale, politique et économique. De cette manière, la sécurité a diverses facettes et n'est plus uniquement reliée au terme de puissance (comme c'est le cas pour la vision classique de la sécurité) (Liégeois, 2019)¹⁸. Une conceptualisation élargie de la sécurité a été développée par Barry Buzan, pionnier au sein des études sécuritaires. Il postule que les facteurs militaires ne sont plus les seuls facteurs à prendre en compte lorsqu'on étudie la survie des États. Il faut également prendre en compte les questions sociétales, environnementales, politiques, et économiques (Battistella, 2009).

De cela découle notamment la sécurité commune qui considère que « les principales menaces à la sécurité internationale ne sont pas les Etats individuels, mais les problèmes partagés par l'ensemble de la communauté internationale » (Liégeois, 2019)¹⁹. Selon les théoriciens, pour d'atteindre cette sécurité, la réponse militaire ne suffit plus ; comme c'était le cas au sein des études de la sécurité traditionnelle. Une réponse non-militaire doit également être mise en place. On voit ici le passage de la sécurité traditionnelle stato-centrée vers une vision de la sécurité globale dont parlait Rosenau dans son ouvrage « Turbulence in World politics : A Theory of Change and Continuity » déjà en 1990. Cette vision de la sécurité se retrouve dans la dynamique du terrorisme et plus particulièrement dans sa lutte nationale et internationale.

La division de la sécurité en divers secteurs a été théorisée par Barry Buzan. Il a également développé le processus de « sécuritisation »²⁰. Même si une définition propre n'existe pas, ce

¹⁷ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

¹⁸ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

¹⁹ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

²⁰ Le terme de « sécuritisation » (*securitization* en anglais) est à discerner du terme de « sécurisation » qui « renvoie au fait de rendre plus sûr un objet, un sujet ou un espace donné [...] Elle relève du savoir-faire technique » (Balzacq cité par David & Schmitt, 2020).

processus tend à transformer un enjeu en menace pour la sécurité et vise à expliquer comment un problème sécuritaire s'impose dans l'espace public national et/ou international. L'idée est de répondre à la question : Comment et pourquoi un sujet devient-il un enjeu sécuritaire plus ou moins important dans une société donnée ? (Battistella, 2015). Selon Karyotis (2007, p. 3), « securitization occurs when a political actor pushes an area of 'normal politics' into the security realm by using the rhetoric of existential threat, in order to justify the adoption of 'emergency' measures outside the formal and established procedures of politics ».

Cette transformation d'un enjeu en menace se produit souvent par le biais du discours. L'acteur sécuritisateur, comme le définit Balzacq (cité par David & Schmitt, 2020) définit un enjeu, un problème, un acteur, comme relevant d'une menace pour un acteur, une communauté ou autre. C'est ce que Duffy et Frederking (2009) appelle « speech act ». Il est intéressant de noter que jusqu'au milieu des années 1990, l'acte de langage était défini comme étant la « sécuritisation ». En revanche, à partir de 1998, il représente plutôt l'acte « sécuritisateur » ; si l'audience l'accepte, c'est à ce moment que le sujet sera sécuritisé (David & Schmitt, 2020). La « sécuritisation » vise généralement « la mise sur l'agenda, le renforcement de la dissuasion, la légitimation des actions passées, le contrôle du discours politique, la préservation du statu quo ou la manœuvre politicienne » (Vuori cité par David & Schmitt, 2020).

II. Terrorisme, contre-terrorisme et politiques en la matière

a. Le terrorisme

Le terrorisme, selon les membres de l'Organisation des Nations Unies, est l'un des problèmes sécuritaires majeur du XXème et XXIème siècle. A la suite des diverses activités terroristes de ces derniers temps, les États-Unis et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont décidé de porter une plus grande attention aux problèmes liés au terrorisme et ce depuis les attentats du World Trade Center en 2001.

Ce que l'on appelle communément « terrorisme » recouvre les actes de violence, commis sur des individus pris de manière aléatoire et dont le but est (pour les terroristes) d'affirmer le pouvoir sur une population par la peur que ceux-ci entretiennent. Il est difficile cependant de définir ce concept de manière purement scientifique. Certains chercheurs et hommes politiques ont tenté d'en apporter une définition mais divers problèmes persistent (tels qu'une connotation diabolisante ou une interprétation différente en fonction des États).

Directement apparenté au terme de « terreur » c'est celui-ci qui est initialement défini en 1927 par les Conférences Internationales pour l'unification du droit pénal (CIUDP). Bien des organisations, telle que la Société des Nations, ont tenté de le définir, sans réel succès (Toboso Buezo, 2020). La Convention sur le financement du terrorisme reconnaît que l'acte terroriste est « destiné à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque » (Mellon, 2006, p. 76) et base sa définition sur l'acte politique en tant que tel, et non pas sur une liste d'actions pouvant être réalisées. Ghérardi et Doaré (2017, p. 26) quant à eux avancent qu'il est communément admis que « le terrorisme est à l'origine d'une revendication délibérée de la terreur avec une étiquette hautement négative caractérisée par un manque de légitimité et de moralité. [...] [De plus,] ces groupes terroristes cherchent à se légitimer au nom de la supériorité de leur cause par rapport aux actes commis ».

Il est intéressant de noter qu'en fonction des définitions, et en fonction de qui la propose, celles-ci peuvent être plus ou moins incriminantes et fortement empreintes d'une vision négative. Une étude menée auprès d'experts internationaux a montré que les concepts de violence, politiques et terreurs/peurs se retrouvaient respectivement dans plus de 80%, 65% et 50% des définitions du terrorisme proposées par ces experts. Suite à ces constatations, une définition plus ou moins complète peut être envisagée. C'est ce qu'avance Toboso Buezo (2020, p. 29) lorsqu'il dit ceci : « it seems that we are approaching a definition, since there is a wide consensus that terrorism is a type of violence that pursues political and/or religious objectives through the fear it generates ». Une précision se doit d'être faite concernant l'origine de la peur. Elle doit être voulue, désirée, planifiée et anticipée (le simple sentiment de peur ne peut être directement lié au terrorisme) (ibidem).

Le terrorisme se voit souvent lié à des questions de religion (par exemple avec l'Islam et la guerre sainte ou l'Irlande avec l'affrontement des catholiques et des protestants). Mais il est aussi souvent utilisé pour revendiquer une indépendance ou une autonomie comme notamment l'IRA (armée républicaine irlandaise). Il peut également représenter une prise de position politique telle que le marxisme ou le léninisme (Vareilles, 2001). A l'heure actuelle, le terme de « terroriste » est fortement empreint d'une connotation religieuse (qui semble, pour certains, une condition sine qua non). Nous développerons ce point plus en profondeur dans notre analyse.

Selon Alain Joxe (1996), trois actes lorsqu'ils sont commis, sont immédiatement définis comme étant terroristes. Il parle d'actes kamikazes (attentat suicide), d'assassinats « aveugles de civils

sans défense appartenant à une communauté adverse » (Joxe, 1996, p. 3) et de sièges militaires avec une massive prise d'otages de populations civiles.

La notion couramment entendue dans divers débats « un terroriste pour les uns est un combattant de la liberté pour d'autres » (OTAN, 2020, p. 11) souligne la difficulté d'avoir une définition unanime de ce qu'est un terroriste. En effet, « aucune définition du terrorisme ne remporte l'unanimité, compte tenu des points de vue, des jugements moraux, des préjugés et des intérêts géopolitiques » (OTAN, 2020).

D'après Gérard Chaliand et Arnaud Blin (2004), les premières traces écrites d'actes terroristes qui existent datent du I^{er} siècle PCN avec la secte des Zélotes. C'est durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec les anarchistes et la révolution industrielle, qu'apparaît le terrorisme moderne. C'est à partir de ce moment que les terroristes vont commencer à utiliser des produits chimiques. On remarquera cependant que l'unique terrorisme ayant acquis une dimension planétaire est le terrorisme islamique. Les causes du terrorisme, quant à elles, sembleraient être majoritairement les difficultés économiques et les inégalités (Toboso Buezo, 2020).

b. Le contre-terrorisme

C'est après les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés aux États-Unis contre le World Trade Center et le Pentagone qu'est réellement né le contre-terrorisme. Comme son nom l'indique, il s'agit de la lutte contre le terrorisme. Selon l'auteur Toboso Buezo (2020), ce dont le contre-terrorisme a besoin est : de la persistance, des politiques (publiques) cohérentes et une patience qui permette de ne pas être pris par l'*over-politicisation* due à l'émotion.

Suite à ces événements, le terrorisme s'est réellement imposé dans l'agenda sécuritaire international et s'est hissé au rang de préoccupation globale. Ce processus peut être représenté par la « sécuritisation » dont nous avons parlé précédemment. L'identification d'un problème comme étant une menace va permettre (plus ou moins directement) aux élites de prendre des mesures extraordinaires, par exemple suspendre les règles classiques de la politique ou encore limiter certaines libertés démocratiques (Liégeois, 2019)²¹. Cela a été le cas notamment aux États-Unis. Après les attentats du 11 septembre, Georges Bush a déclaré la « guerre contre le terrorisme » ce qui a donné le feu vert à une série d'actes qui n'auraient pas été considérés comme acceptables autrement (Fierke, 2016).

²¹ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

Dans l'approche réaliste, on analyse une menace comme un élément objectif. Dans l'approche constructivistes, les menaces perçues sont socialement construites et peuvent ne pas correspondre aux menaces « réelles ». Le fait qu'une question soit perçue comme « de sécurité », par exemple l'environnement, est le résultat d'une construction sociale. De plus, « dans le cadre d'une relation entre deux États, ceux-ci vont se percevoir comme amis ou ennemi. Cette perception est le résultat d'une perception intersubjective. » (Liégeois, 2019)²². Outre le fait de percevoir le terrorisme différemment suite à ces attentats, ceux-ci ont également eu une grande influence quant à la perception de l'Islam et de l'immigration.

c. Les politiques européennes et internationales en matière de contre-terrorisme

Au début des années 2000, diverses politiques contre-terroristes ont été mises en place. Après les attentats du 11 septembre 2001, et plus particulièrement encore après ceux de Madrid en 2004, différentes mesures ont été prises que ce soit au niveau européen ou au niveau de l'ONU.

Tout d'abord, nous abordons les actions mises en place au niveau de ***l'Union européenne***. Celle-ci s'est dotée d'un coordinateur pour la lutte contre le terrorisme et lui a fourni un portefeuille de compétences (sans pour autant lui mettre à disposition un personnel propre ni un budget), il est notamment chargé de : « coordonner les travaux du Conseil en matière de lutte contre le terrorisme ; suivre la mise en œuvre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme ; veiller à avoir une vue d'ensemble de tous les instruments de l'UE, rendre compte au Conseil et assurer le suivi des décisions du Conseil; améliorer la communication entre l'UE et les pays tiers » (Conseil européen, 2021).

La stratégie de l'Union européenne s'axe en 4 grandes catégories :

- 1) La prévention : en s'attaquant aux causes et aux recrutements terroristes (notamment en améliorant le contrôle des armes à feu, en poursuivant les individus qui auraient réalisé des infractions terroristes - telle que suivre un entraînement terroriste dans un autre pays - ou encore en améliorant les échanges d'informations tel qu'avec le système SIENA d'InterPol) ;
- 2) La protection : le but étant réellement de protéger les citoyens européens ainsi que les infrastructures européennes ;
- 3) La poursuite : cela permet de poursuivre les criminels, notamment au niveau du blanchiment de capitaux ;

²² Source dérivée de student corner (non accessible au public).

4) La réaction : l'objectif étant ici de proposer des clefs afin de s'adapter aux derniers événements et d'empêcher, dans le meilleur des cas, qu'un autre acte terroriste ait lieu au sein de l'Union européenne (ibidem).

Face à cet ensemble de compétences et aux différentes catégories mises en avant par l'Union européenne, des organes tels que Secure Information Exchange Network Application (SIENA) sont apparus. Cette application permet un échange de données sensible entre les pays membres et des pays tiers. Dans cette optique, le pilier de la lutte contre le terrorisme est l'information. L'émergence du terrorisme international nécessite des actions concrètes afin de lutter contre la menace terroriste. Cependant, les États ne permettent pas ce type d'actions car cela entraverait leur logique de sécurité nationale et donc leur souveraineté. Ce sont les services militaires et de police nationaux qui permettent la majeure partie de la protection au sein de l'UE.

Ensuite, à un tout autre niveau, on retrouve *l'ONU*. Les questions relatives au terrorisme sont traitées régulièrement depuis le début des années 1990 par le conseil de sécurité de l'ONU. Initialement, les actions prises étaient des sanctions contre les États qui étaient soupçonnés d'avoir des liens avec des actes terroristes. Fin 1999, ce même Conseil encourageait tous les pays à collaborer afin de prévenir et réprimer tous les actes terroristes.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme a été créé le 15 juin 2017 à la suite de l'adoption d'une nouvelle résolution par l'Assemblée générale. En plus de chercher à tisser d'étroites relations avec les divers organes du Conseil de sécurité et les divers États membres, il remplit cinq fonctions principales dont notamment les trois suivantes :

- « Piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale » ;
- « Renforcer la coordination et la cohérence des activités des 38 entités de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies » ;
- « Accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme » (Nations Unies, 2021).

Après les attentats du 11 septembre 2001, le Conseil de sécurité a créé un Comité contre le terrorisme. Ce Comité élabore des instruments et recommandations afin d'aider les États membres dans leur lutte contre le terrorisme. Il vise également à favoriser la coopération entre pays (ibidem).

Le Conseil de sécurité a également adopté une résolution le 12 septembre 2001 condamnant « tous les actes terroristes, quelle que soit leur motivation, ainsi que toute incitation à commettre de tels actes ». (Nation Unies, 2021). « Avec le passage de la résolution 1368, le Conseil de sécurité a reconnu le droit des États à la légitime défense individuelle ou collective en réponse à des actes terroristes » (De Jonge Oudraat, 2005, p. 120). Les États ont commencé à privilégier une approche plus musclée suite à l'identification du terrorisme comme étant de plus en plus dangereux pour la sécurité internationale. Cependant, même si le droit à la légitime défense est reconnu dans la charte des Nations Unies, ce droit n'est pas illimité et est soumis à diverses conditions. Avant toute action préventive, différents critères sont à prendre en compte et une approbation du Conseil de sécurité est nécessaire.

Par ces actions, nous nous rendons compte que l'Union européenne et l'ONU prennent le terrorisme en compte et le considèrent réellement comme étant une menace. Une fois de plus, le processus de « sécuritisation » est bien représenté ici car nous pouvons voir qu'après la manifestation de ces événements ayant touchés des régions, etc. la menace terroriste est montée d'un cran. Elle a été élevée au rang de préoccupation internationale. Cependant, certains problèmes importants persistent, notamment le fait que les États restent souverains lorsqu'il s'agit de combattre le terrorisme et de prendre des décisions à ce sujet. De plus, les États continuent d'avoir des visions très différentes quant à la nature exacte des menaces terroristes ainsi que la manière de combattre ces menaces (De Jonge Oudraat, 2005).

Cette différence d'approche est notamment visible lorsqu'on se penche sur la dynamique de lutte des États-Unis ou de l'Union européenne comme décrite ci-dessus. Alors qu'il semblerait que l'Union européenne ait une approche qui ne soit pas uniquement militaire, pour les États-Unis c'est tout le contraire. Dès le début les États-Unis ont déclaré 'la guerre contre le terrorisme' comme nous le verrons dans la prochaine section. Ce problème de vision peut engendrer des problèmes au niveau de la coopération antiterroriste. En effet, alors que les États-Unis avaient plus une vision de « mal » sans raison apparente, les Européens avaient plutôt tendance à penser qu'il y a des causes sous-jacentes à ces attaques. Cependant, il semblerait que par la suite les Américains aient fini par partager la vision européenne du problème (Andréani, 2013).

Pendant de très longues années, le gouvernement américain a été dans une « logique sacrificielle » en procédant à des tortures, détentions indéfinies, *extraordinary renditions* (c'est-à-dire le transfert de détenus sans le respect du cadre judiciaire), etc. notamment à Guantanamo. Les États-Unis ont eu tendance à considérer que mes attaques de 2001 leurs donnaient

énormément de droits lorsqu'il s'agissait de leur sécurité nationale, même lorsque cela impliquait des règles établies volontairement avec l'Union européenne (Bigo & Walker , 2008). Ce comportement peut s'expliquer par le fait que les États-Unis perçoivent leur identité de rôle²³ comme étant la police du monde ; il est donc de leur devoir d'agir (Hellendorf, 2019)²⁴. L'Union européenne n'a pas pris la même voie se refusant à pratiquer la torture. Cependant elle a tout de même participé à ces « transferts extrajudiciaires en détenant de plus en plus longtemps les suspects sans charges contre eux, en durcissant l'arsenal existant des mesures antiterroristes et concernant l'accès au territoire des étrangers en situation irrégulière » (Bigo & Walker , 2008, p. 15).

d. Les limites du contre-terrorisme

Selon Adam Roberts (2013), une des limites de la guerre contre le terrorisme est le refus - plus ou moins conscient - de tenir compte de l'histoire pour appliquer les enseignements qui en ont découlés. Comme l'auteur le met en avant « la réponse de chaque pays à la guerre contre le terrorisme a été profondément influencée par sa propre expérience récente » (Roberts, 2013, p. 174). Nombres d'auteurs du constructivisme s'accordent quant au fait qu'il est important de tenir compte de l'histoire (Klotz et al., 1999).

En effet, divers évènements qui ont eu lieu permettent de démontrer qu'il est plus que pertinent de prendre en compte le passé. Un grand nombre d'auteurs pense qu'il est plus que « nécessaire de réexaminer l'idée que l'attaque est la meilleure forme de défense » (Roberts, 2013, p. 187). C'est ce qu'avance également Coustillière (2015) qui justifie ses propos par les bilans des opérations en Irak, Afghanistan (de 2001 à 2014) et également en Lybie. Il montre, en comparant avec les guerres d'ex-Yougoslavie, qu'en ne tenant pas compte de l'histoire (et dans ce cas de figure, en ne mettant pas en place des opérations de maintien de la paix après le départ des forces armées), les opérations qui semblaient être un succès initialement, ont vu inévitablement revenir les groupes armés. En effet, malheureusement ce cas de figure est en train de se représenter en Afghanistan, où les talibans reprennent de plus en plus de pouvoir sur une partie important du pays suite au départ progressif des troupes américaines. En Afghanistan, la haine des talibans est même pire qu'au début de l'intervention (Delacroix, 2021) ; il est nécessaire de réellement envisager comment conclure les « guerres » contre le terrorisme.

²³ Voir la partie sur le constructivisme.

²⁴ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

La lutte contre le terrorisme, souvent pratiquée par des forces militaires étrangères, pourrait mener à une forme d'impérialisme moderne. D'autant plus si c'est le terme de « guerre contre le terrorisme » qui est utilisé car il justifie une violence extrême et peut poser problème. Nous développerons cette idée dans la prochaine partie. L'intervention, selon Roberts (2013) est nécessaire mais « tant la décision d'intervenir ou non que la forme et le contenu de l'intervention doivent être gérés avec une adresse et une précaution exceptionnelles » (Roberts, 2013, p. 193). En effet, l'histoire a montré à de nombreuses reprises que l'interventionnisme étranger peut être ressenti comme une réelle occupation et découler ainsi sur un accroissement de violences et une justification accrue envers les mouvements terroristes. De cette manière, des populations ont préféré se retrouver sous le joug de terroristes pour pouvoir se libérer des interventions militaires étrangères. (Pérouse de Montclos , 2020b). C'est un constat qui peut être fait également dans le cadre du conflit malien que nous développerons plus tard dans notre analyse.

Enfin, Andréani (2013) met également en avant l'importance de traiter les détenus et, de manière plus générale, d'avoir un système judiciaire clairement défini et qui respecte les droits humains. Sans cela, des dérives peuvent survenir et empreindre la lutte contre le terrorisme d'une simple vision vindicative. De la sorte, une erreur de jugement ou le mauvais traitement de détenus risquerait simplement d'alimenter la cause terroriste en créant des martyres. A l'opposé, pour Bigo et Walker (2008, p. 14), « en attendant cette éradication du terrorisme global, il serait nécessaire de repenser la relation entre danger, sécurité et liberté : il faudrait sacrifier sur l'autel de la sécurité collective, qui serait la première des libertés, d'autres libertés de moindre importance - comme celles de culte, d'opinion et de mouvement - et les droits à la présomption d'innocence et à un procès équitable ».

Diverses suggestions ont été faites afin d'améliorer la lutte contre le terrorisme. Tout d'abord, Roberts (2013) propose de ne pas présenter cette campagne uniquement comme un combat contre le « mal » mais également contre des idées qui mènent à des erreurs dramatiques afin que soit retirée aux individus l'envie de s'affilier au terrorisme.

Selon Bigo et Walker (2008), la lutte contre le terrorisme devrait s'élever au niveau global afin de mettre de côté les préoccupations nationalistes et les choix d'action individuels justifiés par la « souveraineté nationale ». De cette manière, l'ensemble du système international pourrait faire front commun contre la menace terroriste (et les quelques États qui se refusent de s'opposer au terrorisme). Cependant la mise en place d'un tel régime international semble compliquée. Tout d'abord car les pays peinent à se mettre d'accord sur une même vision de ce

qu'est le terrorisme, comme nous l'avons abordé précédemment. De plus, lorsqu'il est question de sécurité, les États sont toujours réticents à reléguer leur pouvoir décisionnel à une organisation. Enfin, cela pose également la question de la répression. Qui prendrait en charge le jugement et l'emprisonnement des terroristes ?

De plus, même si une grande majorité de la communauté internationale s'accorde pour dire que le terrorisme moderne est une menace pour l'ensemble du monde, les pays peinent à s'engager dans la lutte contre le terrorisme. Ce constat peut être fait notamment en se penchant sur les effectifs de la Task force Takuba, regroupement militaire de l'Union européenne mobilisé au Mali. Alors qu'elle devait être d'une grande aide dans le conflit au Mali (et plus largement au Sahel), l'Union européenne peine à trouver des militaires prêts à s'engager. En effet, cette force est composée de 600 militaires dont 300 Français (ce qui semble logique étant donné que la France intervient sur place depuis 8 ans) ainsi que de quelques soldats tchèques et lituaniens mais les grandes puissances européennes ne semblent pas enclines à s'impliquer (Notin, 2021). Cette réticence est synonyme pour certains d'une peur de sembler impérialistes - comme nous l'avons décrit précédemment - surtout si leur pays ne semble pas menacé.

Enfin, comme nous l'avons énoncé également, il est nécessaire de mettre en avant des opérations de maintien de la paix afin d'aider les sociétés affectées par le terrorisme (Charbonneau, 2019a). Ces approches permettent une dynamique également moins violente comparé à la dynamique d'extermination de la lutte contre-terroriste (Coustillière, 2015). Finalement, « la campagne internationale contre le terrorisme devra tenir compte de la longue histoire du terrorisme et du contre-terrorisme – et de la manière dont les historiens les ont interprétés » (Roberts, 2013, p. 195).

III. La vision constructiviste du contre-terrorisme

C'est suite aux événements tragiques du 11 septembre 2001 que l'appellation de *guerre* contre le terrorisme a vu le jour. En effet, ces événements ont entraîné un ultra-patriotisme au sein de la population américaine plaçant ainsi le pays dans une dynamique de représailles envers le terrorisme (Bigo & Walker, 2008).

Selon Fierke (2016), la guerre contre le terrorisme, engrangée initialement par G. Bush suite aux événements du 11 septembre, s'est mutuellement constituée autour d'une différence marquée entre le bien et le mal. Articuler une menace ou déclarer une guerre sont des actes de

discours, impliquant un orateur et un public, qui doit accepter sa légitimité pour réussir. Le langage, le contexte et la motivation sont importants dans cette constitution mutuelle. En effet, d'un côté G. Bush déclarait « vous êtes soit avec nous, soit avec les terroristes » et de l'autre Ben Laden décrivait les Occidentaux comme des « croisés infidèles » (Fierke, 2016, p. 174).

Comme abordé précédemment, il est difficile de trouver une définition unanime du terrorisme. Cela peut poser des problèmes lorsqu'il faut mettre en place une réponse face à certains événements. En définissant un acte comme terroriste, c'est toute la dynamique de lutte (ou de guerre) contre le terrorisme qui est enclenchée. « On privilégie une forme de raisonnement exprimé en termes moraux, faisant appel à une morale relativement simple, dans laquelle les actions de l'adversaire représentent une menace tellement sérieuse que le recours à la contre-violence s'impose comme une nécessité » (Roberts, 2013, p. 175).

Des discussions ont notamment lieu pour différencier le terrorisme de guérillas, violences politiques ou encore parfois de guerres conventionnelles. C'est ce que nous pouvons voir notamment lorsque Toboso Buezo (2020, p. 36) dit que : « For example, in the face of the American occupation of Iraq, the actions of the insurgent group Al Qaeda in Iraq —the beginnings of Daesh— were considered to be actions of resistance in many Arab countries ». Par exemple, pour l'armée française, dès lors qu'une attaque est définie comme terroriste, la négociation est catégoriquement refusée avec les forces ennemies ce qui ne laisse alors que le combat comme stratégie (Pérouse de Montclos, 2020). « Le grand récit de la guerre au terrorisme ne met-il pas un peu trop vite sous le boisseau toute une série de dilemmes éthiques et politiques, de pratiques soigneusement disjointes dans les arguments ? » (Bigo & Walker , 2008, pp. 17-18). Nous développerons ce point plus en profondeur dans notre analyse.

Alors que certains pourraient dire que le terme de 'guerre contre le terrorisme' n'était qu'une appellation commune, pour le président G. Bush, il s'agissait d'une réalité. Il n'hésitait pas en effet à s'appeler le « président de guerre » et le Patriot Act d'octobre 2001 (qui parlait du statut des prisonniers de Guantanamo) utilisait une nette rhétorique de guerre même si le statut de prisonniers de guerre a été refusé aux terroristes. « La guerre contre le terrorisme a ainsi acquis une réalité stratégique, politique et juridique » (Andréani, 2013, p. 198). Cette rhétorique a également été utilisée par François Hollande au moment du lancement de Serval, nous y reviendrons également par la suite.

C'est le sentiment (la perception donc) de sécurité, ou plutôt d'insécurité, d'une grande partie de la population américaine (exhortée par G. Bush) ainsi qu'un désir de vengeance qui a poussé

le gouvernement à intervenir en Afghanistan et dans un second temps en Irak. De manière plus générale, c'est la perception (d'un évènement, d'une relation, ...) d'une population (ou d'une branche de la population) qui va déboucher sur certaines actions et leur dynamique. Par exemple, O. Ben Laden a justifié ces attaques « par l'humiliation subie par les Arabes et les musulmans aux mains de l'Occident au cours des quatre-vingts dernières années »²⁵ (Fierke, 2016, p. 175), dont les images de violence ou d'humiliation ont renforcé le sentiment d'humiliation largement répandu au sein de ces communautés et ont constitué un outil puissant pour recruter des "martyrs" ou des "kamikazes" islamiques. En effet, la souffrance humaine n'est pas matérielle, elle est une construction sociale. Cette idée est directement en accord avec le constructivisme. Cette souffrance humaine a été le contexte au sein duquel l'identité a été consolidée - et les actes justifiés - que ce soit de la part du gouvernement américain mais également de Ben Laden (ibidem).

Les termes « terroriste » et « terrorisme » sont empreints de confusion et d'une certaine représentation de démagogie. Pour contrer cela, certains médias ont décidé de ne plus utiliser ces termes car pour certains « the word 'terrorism' had degenerated into a mere defamatory and propagandistic label without any information load » (Toboso Buezo, 2020, p. 28). Cela montre ainsi à quel point la perception qu'un acteur, une population peut avoir d'un terme est significative et impactante. Cependant, Toboso Buezo (2020) continue en avançant que la suppression de ces termes de notre vocabulaire n'est pas une solution car cela mènerait à l'incertitude et l'ignorance face à cette menace. La perception de la peur est vraiment un élément central du terrorisme. En effet, celui-ci a fait moins de victimes en Europe ces dernières années que les accidents de la route. Pourtant, il est beaucoup plus craint.

Il est tout de même intéressant de soulever qu'alors que la plupart des acteurs de conflits (ici plus particulièrement dans le cas du terrorisme) s'opposent les uns aux autres (chacun est l'ennemi de l'autre et ne fait pas comme il faut), des similitudes existent tout de même entre les terroristes et leurs adversaires. « Non seulement les uns et les autres partagent la même vision du monde, celle d'une lutte du bien contre le mal, mais ils ont aussi en commun de croire que des armes et des tactiques nouvelles particulières donneraient enfin l'occasion de frapper directement au cœur du pouvoir à combattre. » (Roberts, 2013, p. 183).

En étant dans cette dynamique de guerre, cela met une focale sur la destruction de l'ennemi sans envisager d'autres réponses possibles. « Il s'agit donc très simplement de rompre avec la

²⁵ Traduction personnelle.

pensée magique selon laquelle la contre-violence serait purifiée dès lors qu'elle s'attaque à une violence impure. » (Bigo & Walker , 2008, p. 18) De plus, cette dénomination laisse entendre que l'objectif est d'éliminer complètement les mouvements terroristes, ce qui semble impossible pour un ensemble d'auteurs ainsi que pour des officiers français engagés dans le conflit malien (Roberts, 2013 ; Charbonneau, 2019a). Roberts (2013) suggère ainsi le terme de « campagne internationale contre le terrorisme » qui serait selon lui moins dramatique et plus précis.

Dans une perspective constructiviste, une question peut alors se poser ; existait-il « d'autres cadres pour donner un sens à cette attaque et y répondre »²⁶ (Fierke, 2016, p. 173). En effet, en parlant de guerre, cela a augmenté la menace et a contribué à l'aggravation du conflit. Il est clair en tout cas que les significations ont été largement constitutives de la réalité de la guerre contre le terrorisme. De ce fait, « la création de la 'guerre contre le terrorisme' a confondu deux domaines traditionnellement distincts : le terrorisme, associé à des acteurs non étatiques et traité comme un domaine de criminalité ; et la guerre de durée indéterminée impliquant un ennemi obscur qui échappe aux règles de la guerre. »²⁷ (Fierke, 2016, p. 174).

De manière générale, les divers types de terrorismes (religieux, politiques, etc.) ont toujours eu des acteurs qui s'identifiaient en termes de « guerre » : les mouvements de libérations nationaux qui s'estiment en guerre contre le colonisateur ou le pouvoir étatique, les Brigades rouges qui sont en guerre contre l'État-policier italien, etc. Comme l'avance Andréani (2013, p. 199), « le terroriste revendique la guerre dans une société en paix ». Le terme de guerre serait utilisé (par les diverses parties) car conférant respectabilité, légitimité ainsi qu'une impression de faire face au problème.

En guise de conclusion, nous pouvons retracer brièvement les éléments apportés tout au long de ce chapitre et ainsi présenter distinctement le cadre d'analyse qui nous servira tout au long du prochain chapitre, notre analyse. Tout d'abord, nous avons exposé la théorie constructiviste. Rappelons-le, pour les constructivistes, il n'y a pas de réalité objective mais seulement des significations de sens qui sont le résultat d'une construction résultant elle-même du jeu des acteurs sociaux (De Brouwer, 2019)²⁸. Cette idée est réellement au centre de notre analyse. En effet, notre hypothèse se focalise sur la perception des acteurs et son impact sur l'efficacité d'un problème, à savoir la persistance du problème terroriste. Divers points (en lien avec le

²⁶ Traduction personnelle.

²⁷ Traduction personnelle.

²⁸ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

constructivisme) sont développés par la suite mais tous sont empreints de cette approche basée sur les perceptions. Elle est étudiée notamment via des contextes différents et des identités particulières. Dans notre analyse, nous parlerons par exemple du contexte historique entre la France et le Mali et analyserons l'identité dans laquelle la France se définit.

Nous nous sommes attelés par après sur la vision qu'ont les constructivistes de la sécurité. Selon eux, la sécurité, comme la réalité, est une construction sociale. Ils mettent notamment en avant l'importance de ne pas prendre en compte uniquement les facteurs militaires lorsqu'on étudie les questions sécuritaires. De cette vision découle directement la notion de sécurité commune. Nous avons également présenté le processus de « sécuritisation » développé par Barry Buzan et l'École de Copenhague. Ces concepts seront également au centre de notre analyse.

Ensuite, nous avons défini et décrit brièvement le terrorisme et le contre-terrorisme. Définir le terrorisme nous semblait pertinent tout d'abord car ce terme se retrouve à de nombreuses reprises dans notre travail ; mais également car sa définition ne fait pas l'unanimité et sera discutée dans notre analyse. Par après, nous avons développé certaines des limites du contre-terrorisme qui se retrouveront également dans notre analyse. Nous pouvons par exemple énoncer le manque de prise en compte du passé, le sentiment d'occupation qui peut être perçu par les populations locales ou encore la nécessité de traiter correctement les détenus arrêtés pour terrorisme. Enfin, nous avons abordé le contre-terrorisme d'un point de vue constructiviste. Il n'est pas rare d'entendre le terme de 'guerre contre le terrorisme' lorsque nous étudions le sujet. Cependant, ce terme, cette perception, place les acteurs dans une dynamique militaire de violence qui n'est pas toujours une bonne solution. Ce point est également une pierre angulaire de notre analyse.

Chapitre 4 : Analyse

Dans ce chapitre, nous tenterons d'infirmer ou confirmer notre hypothèse initiale afin de répondre à la question de recherche sur laquelle est basé notre mémoire. Rappelons-le, notre question de recherche est la suivante : **Comment expliquer la persistance du phénomène terroriste au Mali en dépit du déploiement contre-terroriste des forces françaises sur le sol malien depuis 2013 ?** Nous avons développé l'hypothèse suivante : si le phénomène terroriste semble persister au Mali malgré l'intervention française déployée depuis 2013, c'est parce que la perception des acteurs français est biaisée par divers facteurs qui impactent ainsi la manière dont le conflit est appréhendé et par conséquent traité.

Nous tenterons donc dans cette partie de voir comment la perception d'un problème identifié comme le facteur explicatif d'un conflit peut engendrer un traitement inefficace de ce conflit. Pour cela nous nous baserons, comme expliqué précédemment, sur la théorie constructiviste des relations internationales et son postulat selon lequel d'une part ce sont les perceptions des États et acteurs qui impactent leurs comportements et d'autre part, la sécurité est une construction sociale.

Nous commencerons tout d'abord par montrer quelle perception a la France du conflit malien et quel est, selon elle, le problème. Nous continuerons ensuite par montrer les conséquences de cette perception. Par après, nous tenterons de prouver qu'elle est biaisée et nous nous appuierons sur la perception de la population malienne que nous considérerons comme justification. Enfin, nous conclurons brièvement.

I. La perception de la France

a. Menace globale ?

Tout d'abord, alors qu'initialement François Hollande avait déclaré à de nombreuses reprises qu'il ne comptait pas intervenir au Mali, il a tout de même répondu favorablement à l'appel du président Traoré. Nous pouvons donc nous demander pourquoi avoir changé d'avis après de nombreuses déclarations selon lesquelles la France n'interviendrait pas. Selon François

Hollande, cela était pour venir en aide à un pays, ancienne colonie française²⁹, avec qui la France avait maintenu une bonne entente. Selon Charbonneau (2017), cela aurait également permis à la France de se faire indirectement absoudre de son passé colonial. En effet, pour les constructivistes, (comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent) les pratiques sociales des États sont ancrées dans des contextes particuliers et notamment historiques. Cela pourrait donc expliquer que la France se sente en devoir d'aider le Mali à se relever. Nous pouvons aller un peu plus loin et dire qu'outre le fait de vouloir aider le Mali, que la France identifie comme pays ami, elle estime peut-être devoir encore le « sauver » en souvenir du passé. C'est en effet ce qu'annonçait Laurent Fabius en février 2013 lorsqu'il disait que « elle [la France] est intervenue pour sauver le Mali du terrorisme » (Fabius, 2013). Cependant ce point pouvant relever d'une autre étude à part entière, nous ne le développerons pas davantage. Il peut également être lié à la théorie sur les identités d'Alexandre Wendt que nous avons développée dans le chapitre précédent. Ce sentiment qu'a la France peut être représentatif de l'identité de corps au sein de laquelle elle se définit ; cela est appuyé par Notin (2014). Rappelons-le, cette identité est relative à l'État en tant que tel et est construite par l'État lui-même. Dans ce cas de figure, la France se définit comme un État sauveur. Dans la poursuite de l'époque coloniale, elle inscrit sa relation avec le Mali dans une perspective paternaliste.

En décidant d'intervenir, François Hollande a engrangé le processus de « sécuritisation ». Pour rappel, ce processus, issu de l'école de Copenhague, étudie l'élévation d'un problème au niveau de menace. Le choix d'intervenir au Mali a envoyé le message que les événements au Mali étaient perçus comme étant une menace.

« Le Mali fait face à une agression d'éléments terroristes, venant du Nord, dont le monde entier sait désormais la brutalité et le fanatisme. Il en va donc, aujourd'hui, de l'existence même de cet Etat ami, le Mali, de la sécurité de sa population, et celle également de nos ressortissants. Ils sont 6000 là-bas. J'ai, donc, au nom de la France, répondu à la demande d'aide du président du Mali appuyée par les pays africains de l'Ouest » (Hollande, 2013a).

Par ce discours, il se définit comme l'acteur sécuritisateur qui met en place le *speech act*. Rappelons-le, ces deux termes sont développés respectivement par Balzacq (cité par David & Schmitt 2020) et Duffy et Frederking (2009) et renvoient à la personne qui élèvera le problème au niveau de menace et par quel canal.

²⁹ A titre informatif, le Mali lorsqu'il était sous domination française (1892-1958) se prénomrait le Soudan français.

En plus de cerner cela comme une menace, François Hollande la définit également comme relevant du terrorisme et étant globalisée (et pas uniquement cantonnée au Mali). Il tente de s'inscrire dans une vision constructiviste et plus précisément dans celle de la sécurité commune. En effet, il considère (et tente de le faire considérer aux autres) que « les principales menaces à la sécurité internationale ne sont pas les Etats individuels, mais les problèmes partagés par l'ensemble de la communauté internationale » (Liégeois, 2019)³⁰. Cette vision globalisée ne semble cependant pas réellement partagée par l'ensemble de la communauté internationale. En effet, même si l'importance de la menace qui pèse sur le Mali a été reconnue par la majorité de celle-ci, la France peine à réellement mobiliser ses partenaires internationaux. Nous pensons ici notamment à l'Union européenne et plus particulièrement ses États membres qui ne semblent pas enclins à engager leurs militaires au sein de la Task force Takuba³¹. Ce manque de volonté peut également être représenté par les États-Unis qui, après être intervenus en Irak et Afghanistan, ne semblent pas percevoir le Mali (et le Sahel) comme étant aussi préoccupant. De fait, le soutien qu'ils apportent à la France est fondamentalement diplomatique (Franceinfo, 2014).

Comme nous l'avons développé initialement, l'opération Serval a été déployée pour arrêter l'avancée des groupes armés vers Bamako. Dès le lancement de l'opération en 2013, les discours des personnalités politiques françaises mettaient l'accent sur les groupes armés qualifiés de terroristes et comme problématique centrale de la sécurité du Mali. De fait, voici ce qu'annonçait François Hollande dans son discours au lendemain du début de l'opération Serval, le 12 janvier 2013 :

« La progression des forces islamistes sur une partie grandissante du territoire malien incite la France à intervenir militairement [...] La France, à la demande du président du Mali et dans le respect de la charte des Nations unies, s'est engagée hier pour appuyer l'armée malienne face à l'agression terroriste qui menace toute l'Afrique de l'ouest [...] Je rappelle que la France, dans cette opération, ne poursuit aucun intérêt particulier autre que la sauvegarde d'un pays ami et n'a pas d'autre but que la lutte contre le terrorisme » (François Hollande, 2013b).

³⁰ Source dérivée de student corner (non accessible au public).

³¹ Rappelons-le, elle ne comprend qu'un peu plus de 600 militaires, venant soit des pays de l'Europe de l'Est soit de la France qui en déploie la moitié.

Il est intéressant également de notifier qu'à aucun moment dans ce discours il n'a abordé d'autres problèmes auxquels le Mali aurait pu être confronté ; le terrorisme était officiellement l'unique problème.

En 2020, alors que l'opération Barkhane est remise en question, Jean-Yves Le Drian (en sa qualité de ministre des Affaires Étrangères) ainsi qu'Emmanuel Macron et Florence Parly (en sa qualité de ministre des Armées) ont réaffirmé que leurs efforts se focalisaient sur la stabilisation du pays et la lutte contre le terrorisme que rien ne viendrait perturber. L'ensemble du gouvernement n'offre « pas d'autre solution que la poursuite du *statu quo*, d'une guerre sans fin et sans objectif précis autre que de détruire l'ennemi djihadiste » (Charbonneau, 2020b).

Lors du lancement de Serval, François Hollande cherchait également, comme nous l'avons dit précédemment, à présenter la menace comme globale. Certains auteurs ont été jusqu'à dire que cela était afin d'obtenir le soutien de l'opinion publique pour prendre part au conflit malien (Notin, 2014). D'autres auteurs vont plus loin et déclarent même que François Hollande aurait voulu redorer son image publique et faire oublier le problème de chômage élevé en France (Belsoeur, 2018).

Il déclarait en effet toujours en janvier 2013 que : « se sont installés en effet au nord du Mali, [...] des groupes terroristes et criminels qui non seulement ont porté atteinte à l'intégrité du Mali mais de plus [...] menacent le Mali, les pays voisins, l'ensemble de l'Afrique et l'Europe » (François Hollande, 2013b).

Il annonçait également en 2017, aux soldats français au Mali ceci : « Nous le savons tous, les terroristes qui attaquent notre propre territoire, qui agissent sur notre propre sol, sont liés avec ceux qui sont au Levant, en Irak et en Syrie mais aussi ici, dans la bande sahélo-saharienne. [...] C'est le même combat, c'est le même enjeu. » (Hollande cité par Guichaoua, 2017).

Ces déclarations sont à nuancer étant donné qu'aucun des groupes armés de la région de l'Afrique subsaharienne n'a jamais commis d'attentat en Occident et n'a vraisemblablement pas menacé d'en perpétrer pour l'instant. De plus, avant l'intervention française, rien ne laissait croire que l'intérêt national français était affecté par le conflit malien (Goya, 2013).

Cette exagération peut indirectement avantager les groupes terroristes. Comme le décrit Pérouse de Montclos (2020b, p. 240), « lorsqu'ils parlent du djihadisme au Sahel, les décideurs politiques en France se focalisent d'abord sur les méfaits du salafisme et d'extrémisme en provenance du monde arabe. Ils font ainsi le jeu d'ennemis dont ils exagèrent la capacité de

nuisance et de projection à l'international. La représentation d'un grand complot djihadiste qui puiserait ses racines profondes dans le monde arabe et qui aurait embrasé toute la région donne en effet aux insurgés une audience internationale ».

Précisons tout de même qu'il est vrai que la rhétorique d'Iyad Ag Ghaly, leader d'Ansar Dine, a des similitudes avec celle du djihad global : des figures de style familières se retrouvent avec Al-Qaïda, une allégeance est clairement reconnue, on retrouve également « des implications idéologiques claires » (Guichaoua, 2017). Cependant, malgré ces ressemblances, la grande majorité des membres d'AQMI, mais également d'autres groupes rebelles du Mali ont des revendications qui sont fondamentalement ancrées dans le contexte de leur région, le Sahel, « lieu d'enjeux religieux et politiques spécifiques » (Guichaoua, 2017).

Par ailleurs, la plupart des recrutements se font à un niveau très local. Iyad Ag Ghaly (chef d'Ansar Dine) est Touareg et Hamadoun/Amadou Koufa (leader de la Katiba Macina) est Peul. Par ce biais-là, ils vont pouvoir s'identifier et être identifiés comme faisant partie de la population et pourront ainsi recruter dans leurs zones et populations respectives (Guichaoua, 2017). Réseaux familiaux et liens d'amitiés jouent un rôle important dans les recrutements. Il semble alors difficile de s'éloigner des terroristes alors qu'ils représentent parfois des voisins, parents, etc. De plus, les nébuleuses de Boko Haram et d'AQMI ne sont pas perçues comme étant attractives en dehors du périmètre local (Grégoire, 2013). Leur imaginer une portée globale n'est donc pas pertinent.

Par ailleurs, beaucoup de combattants prennent les armes pour venger des parents ou se protéger des forces armées maliennes (qui commettent bon nombre d'exactions, encore à l'heure actuelle). Cela a été le cas notamment pour certains Peuls nomades qui ont souhaité venger leurs éleveurs, suite à une tuerie qui resta ignorée par le système judiciaire malien Enfin, d'autres combattants peuvent prendre les armes par opportunisme économique et pouvoir ainsi participer aux pillages ou bien défendre leurs intérêts, territoire, etc. (Le Roux, 2019).

La sur-polarisation sur les djihadistes s'est notamment illustrée lors du déploiement initial de l'opération Serval. Plutôt que de commencer par Bamako afin d'arrêter les affrontements qui avaient lieu entre les différents groupements militaires maliens qui se battaient le pouvoir depuis les événements (principalement le coup d'État) de mars 2012, les militaires français sont partis vers Tombouctou montrant ainsi que la France jugeait la menace terroriste prioritaire (Pérouse de Montclos, 2020b).

Cette sur-focalisation peut être expliquée selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos (2020b) par le fait que la perception qu'a la France du djihadisme l'a conduite dans une mauvaise perception des enjeux du conflit malien. En effet, il dit ceci dans son ouvrage « une guerre perdue » : « la haine des valeurs qu'incarnent les djihadistes a en effet conduit l'élite républicaine et laïque de la France, tous partis confondus, à développer une analyse tronquée des enjeux de la crise en niant le caractère politique des demandes de justice que les insurgés exprimaient sous forme religieuse » (Pérouse de Montclos, 2020b, p. 103). Ce point de vue est partagé par Charbonneau (2019) qui avance que la tendance à la généralisation de la France peut être due à des présupposés idéologiques.

b. Terrorisme ?

Il est alors possible de se demander si l'identification ou non des forces rebelles comme étant « terroristes » est correcte ou s'il s'agit d'une perception biaisée de la part de la France. Comme nous l'avons vu précédemment, il n'existe pas de définition unanime du terme 'terrorisme'. Cela peut s'avérer être un problème car en fonction de l'identification qui sera faite du problème, cela pourra directement influencer sur la dynamique de résolution du conflit. En effet, dès que les ennemis sont identifiés comme terroristes, une réponse militaire dure est immédiatement enclenchée. L'approche pourrait être différente si les groupes armés se voyaient définis comme « guérilleros » ou « insurgés » par exemple.

Rappelons-le à nouveau, selon les constructivistes la réalité est socialement construite par les perceptions des acteurs. Comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, le terrorisme est souvent empreint d'une connotation négative et de jugement moral car représentant une violence jugée par la plupart comme étant intolérable (Stampnitzky, 2013). Comparativement, les « insurgés » sont perçus comme des acteurs rationnels et politiques pour des actes similaires. C'est notamment ce que met en avant Krieger (2014). Distinguer le terrorisme ou l'insurrection crée depuis longtemps un grand nombre de débats qui semblent avoir du mal à aboutir. En effet, notamment après les attentats de 11 septembre 2001, on constate une difficulté encore plus forte à différencier les deux. Il n'est pas rare de voir les deux termes utilisés dans un même cas de figure. David Kilcullen parle par exemple « d'insurrection globale » dans son article « Countering global insurgency ». Cet amalgame peut être régulièrement rencontré dans de nombreux discours ou articles scientifiques qui abordent le conflit malien.

L'auteur Krieger (2014, p. 5) propose une définition du terme « insurrection » qui serait : « un mouvement politique territorialisé qui cherche à renverser le statu quo et tente d'imposer par

des stratégies violentes de subversion un nouvel ordre politique ». Cette définition semble tout à fait en adéquation avec la situation vécue au Mali ; les groupes armés qui prennent part au conflit malien pourraient donc être défini comme étant des « insurgés ». C'est en tout cas l'avis de Pérouse de Montclos (2020b, p. 122) qui dit qu'« en pratique, les djihadistes du Mali et des pays de la zone ressemblaient davantage à des groupes insurrectionnels. Ils attaquaient des cibles militaires, tenaient du territoire, contrôlaient des populations, avaient une base sociale, avançaient des revendications politiques et visaient à prendre le pouvoir, ce qui ne les empêchait nullement de tuer aussi des civils et de perpétrer des attentats ».

On pourrait également proposer le terme de « guérilleros » pour identifier les combattants. En effet, selon Clausewitz, la guérilla est caractérisée par la « stratégie du faible » c'est-à-dire que les combattants évitent la confrontation directe et procèdent à du harcèlement, des embuscades ou d'autres actes qui ne supposent pas la confrontation directe (Clausewitz cité par Liégeois, 2019)³². Cette stratégie est présente au sein des groupes armés actifs au Mali. En effet, pour s'attaquer aux forces françaises et maliennes, les groupes armés ont recours par exemple à des attaques utilisant des véhicules piégés (ONU, 2015b).

L'élément qui viendrait différencier les « insurgés » ou autres des « terroristes » pourrait être éventuellement l'usage de moyens non-conventionnels par ces derniers ; mais dans ce cas de figure, le terrorisme serait donc plus une pratique utilisée par les insurgés (Kriebler, 2014).

Comme nous avons donc pu le voir, de réels flous existent autour des diverses définitions de terrorisme, insurrection, guérilla (ou peut-être même d'autres termes que nous n'avons pas développé ici). Ce flou permet à chacun d'utiliser la définition qui sied le mieux à ses intérêts. Par exemple dans notre cas de figure, François Hollande dépeint le problème comme étant terroriste initialement pour que cela soit réellement perçu comme une menace. Un acteur humanitaire utilisera certainement quant à lui plutôt le terme d'« insurgés » car ainsi le dialogue entre les parties ne sera pas catégoriquement refusé. En utilisant le terme de « terrorisme », l'ensemble est entaché d'une certaine « gravité » et permet une compréhension du problème presque universelle.

Ensuite, un autre problème de perception peut être relevé : un amalgame récurrent existe entre un terroriste et un djihadiste ou extrémiste religieux. Un grand nombre de djihadistes peuvent, certes, être définis de terroristes mais tous les terroristes ne sont pas des djihadistes et extrémistes religieux. Il n'est pas rare de voir que lorsqu'on parle d'une attaque perpétrée par

³² Source dérivée de student corner (non accessible au public).

un groupe religieux extrémiste, cet acte soit directement défini comme terroriste. Or si ce même acte est commis par des rebelles indépendantistes, la définition de celui-ci d'acte terroriste n'est pas systématique. Pour un grand nombre de spécialistes, les uniques acteurs rebelles qui sont pris en compte sont les religieux extrémistes. Dans certains cas de figure, les rebelles touaregs indépendantistes ne sont même pas pris en compte alors qu'ils restent des opposants importants pour les forces françaises. Il n'est pas rare qu'une différence nette soit faite (au sein de la littérature ainsi que dans des discours de personnalités politiques françaises) entre terroristes et indépendantistes par exemple - alors que les événements décrits ont été commis ensemble.

C'est le cas notamment de Jacques Gautier (2021) qui dit dans son article en mars dernier que « la France est intervenue, dans le cadre de l'opération Serval, pour arrêter les colonnes djihadistes qui menaçaient Bamako faisant craindre l'effondrement de l'État Malien et la création d'un califat islamo-terroriste. ». La France est intervenue, certes pour arrêter l'avancée des rebelles vers Bamako, mais ceux-ci se composaient notamment du MNLA, le mouvement national de libération de l'Azawad, qui est un groupe d'indépendantistes touaregs qui ne se voient pas affiliés à un groupe religieux. C'est le cas également de Virginie Herz (2019) qui parle des « forces antijihadistes » lorsqu'elle se réfère aux forces françaises. Certains membres du gouvernement malien sont également dans cette optique ; ils ne différencient pas les djihadistes des rebelles indépendantistes qui sont, selon eux, les mêmes (Charbonneau, 2019b). François Hollande annonçait également en septembre 2013 : « c'est notre unité et notre solidarité qui ont permis d'infliger de lourdes pertes aux djihadistes et de rétablir l'intégrité du territoire malien » (Hollande, 2013c).

De plus, il n'est pas rare de voir des comparaisons entre le Sahel et l'Afghanistan dans de nombreux périodiques ainsi qu'articles scientifiques. Le Sahel est décrit comme un repère d'extrémistes, certains le surnomment même le « Sahelistan » (fusion entre Sahel et Afghanistan) pour ainsi l'identifier directement aux talibans et lui donner une dynamique internationale (Notin, 2014). Cependant, la religion musulmane a de nombreux courants qui, bien qu'ayant des similarités, peuvent être divergents et en opposition. Par conséquent, malgré le fait que certaines réalités poussent la population à rejoindre les terroristes, certains éléments permettent également de prendre du recul. En effet, il existe au Mali un fossé entre l'idéologie de l'islam rigoriste et wahhabite des groupes armés et l'idéologie soufie et malékite de la population malienne. Les extrémistes interdisent notamment de nombreuses pratiques populaires, comme le football ou la musique et ils réintroduisent « un critère hiérarchique racial

qui n'est pas de nature à susciter l'adhésion volontaire des populations noires » (Boukari-Yabara, 2014, pp. 45-46).

II. Les conséquences de cette perception erronée

Comme le dit Guichaoua (2017) : « mal énoncer le problème, c'est risquer d'y apporter des réponses inappropriées ». Énoncer la menace comme étant premièrement terroriste et deuxièmement se focalisant uniquement sur le côté religieux entraîne diverses conséquences.

La non-considération de certains groupes, découlant d'un problème de perception, a été instrumentalisé par les groupes armés. En effet, Iyad Ag Ghali, chef d'AQMI, aurait conseillé à Amadou Koufa, chef de la Katiba Macina (FLM), de cacher leurs liens avec AQMI et de se faire passer uniquement pour un groupe aux recommandations locales afin de ne pas attirer l'attention de la communauté internationale. Cela démontre bien que pour la communauté internationale, le terrorisme est synonyme d'extrémisme religieux mais également que les considérations locales ne sont pas prises en compte (Le Roux, 2019). De cette manière, comment répondre adéquatement au problème si l'ensemble de ces groupes n'est pas pris en compte ?

Selon le gouvernement français, l'approche mise en place par la France et ses partenaires est globale. Selon divers auteurs, comme notamment Ammour et al. (2013), l'approche globale également appelée approche intégrée permettrait de régler au mieux les problèmes au Mali. Elle ne prend pas en compte uniquement le côté sécuritaire mais également les aspects politiques, économiques et culturels. Elle est souvent mise en avant pour régler des problèmes au sein d'États fragiles (Ammour et al., 2013). Cette approche était déjà suggérée par les études sécuritaires réalisées par les constructivistes. Comme nous l'avons vu précédemment dans la partie théorique, la conception élargie de la sécurité postule que les facteurs militaires ne doivent pas être les seuls à être pris en compte mais que les facteurs politiques, économiques, environnementaux et sociétaux sont tout aussi importants (Battistella, 2009).

Cependant, comme l'écrit Jean-Hervé Jezequel (2020) malgré le fait qu'il est clair que des solutions politiques doivent être trouvées et mises en application, « peu en tirent les conséquences concrètes sur la manière dont action militaire et action politique doivent s'articuler ... [alors que] les contingents militaires se déplacent ... le développement fait du surplace et le volet gouvernance reste à la traîne ». Nous voyons ici une des limites développées

dans notre chapitre précédent : la non prise en compte de l'histoire - point pourtant central pour les constructivistes notamment (Klotz et al., 1999). Selon l'approche globale, la dynamique de contre-terrorisme, ou contre-insurrection selon le Général Lecointre, ne peut résoudre les conflits car cela demanderait un engagement militaire intemporel.

Dans les faits, il semblerait effectivement que ce soit la stratégie militaire, l'hard power, qui soit privilégiée que ce soit par la France mais également par l'Union européenne comme l'annonce Lebovich (2017) lorsqu'il dit que « les efforts européens, trop axés sur la sécurité, nuisent aux communautés frontalières, affaiblissent les populations de la région, et ne parviennent pas à apporter une réponse satisfaisante aux causes profondes du terrorisme et des phénomènes migratoires ». Ce manque de réel développement de l'approche globale est démontré également par le nombre d'articles qui se demandent, au fil des années, s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser une approche « plus globale ». Une publication du Conseil européen pour les relations internationales (ECFR) « soutient que l'Europe doit embrasser une approche plus globale pour stabiliser la région [...] Pour atteindre ces objectifs, ce rapport propose que les efforts français et internationaux se concentrent sur quatre types d'enjeux : les migrations, les réformes économiques, la coordination en matière de sécurité, et la mise en place de cadres institutionnels régionaux. » (Lebovich, 2017).

Dans cette suite d'idée, nous pouvons parler du nexus sécurité-développement qui est souvent développé dans les écrits qui traitent de la gestion de la crise au Mali et plus largement au Sahel. Le 'nexus sécurité-développement' représente un postulat (au sein de la communauté scientifique) selon lequel il existerait une interdépendance entre la sécurité et le développement d'un pays, d'une région, d'une communauté (IRIS, 2020). Cependant, comme le dit Charbonneau (2019), « dans les faits, la logique du nexus sécurité-développement ne fait que normaliser l'usage de la force aux fins de gouverner la complexité, la fluidité et la résilience sous-jacentes à la 'guerre contre le terrorisme' ». En effet, à de nombreuses reprises, il est dit qu'en mettant en avant la sécurité, cela empiète directement sur le développement. Cependant sans sécurité, il n'y a pas de développement. Cela est donc un réel paradoxe. De fait, il n'est pas rare que les acteurs internationaux aient aidé au développement et à la réouverture d'écoles par exemple. Néanmoins, sans sécurité environnante, les enfants ne peuvent se déplacer jusqu'aux écoles et les professeurs ne sont pas prêts à prendre ce risque (Desorgues, 2021).

Par ailleurs, comme nous l'avons brièvement dit avant, définir une menace comme étant terroriste met directement en place une certaine réponse qui, pour certains, n'est guère efficace. La France (mais également un grand nombre d'autres nations comme les États-Unis ou la

Russie notamment) voyant les terroristes comme des personnes irrationnelles, a pour optique de refuser toute discussion avec ces derniers. Comme l'appuie Guichaoua (2017), « attacher le label « terroriste » à son ennemi c'est disqualifier par avance la possibilité d'un dialogue avec lui ». Cette disqualification s'est par ailleurs traduite dans les discours de François Hollande et Emmanuel Macron. Celui-ci annonçait encore dernièrement, lors d'une interview à Jeune Afrique en novembre 2020, qu'« avec les terroristes, on ne discute pas. On combat » (cité par Le Parisien, 2020).

Cependant, pour que la situation évolue, il faut qu'un réel dialogue communautaire soit développé (International Crisis group, 2018a). Cet élément est perçu également par les autorités maliennes qui ont annoncé à plusieurs reprises être disposées à discuter avec tous les groupes impliqués dans le conflit. Néanmoins, des préoccupations existent au sein de la population concernant de possibles négociations. En effet « les élites laïques maliennes, les érudits musulmans soufis, les groupes de défense des droits de l'homme et les associations de victimes s'inquiètent du fait que les pourparlers avec les djihadistes pourraient conduire à des compromis sur le rôle de l'islam dans la vie publique. Les communautés du centre du Mali qui ont souffert aux mains de ces derniers résisteraient probablement aux négociations. » (ibidem).

Au-delà du fait de ne pas négocier avec les terroristes, le contre-terrorisme est empreint d'une dynamique de conflit pur et dur où les ennemis doivent être exterminés - même si certains seraient tentés de faire croire le contraire (Dubuy, 2013). Cela peut être appuyé par diverses déclarations faites, notamment par François Hollande au début de l'opération Serval déclarant que l'objectif des soldats français était de « casser les reins des terroristes » et qui répondait, lorsqu'on lui demandait que faire des terroristes ? : « les détruire ». On peut directement y voir un lien avec notre partie sur la vision constructiviste du terrorisme dans le précédent chapitre. Comme l'écrit Dubuy (2013, p. 35) : « L'usage du langage est calibré, à tel point que certains analystes ont pu y voir un emprunt à la rhétorique guerrière de G. Bush voire de V. Poutine ». Emmanuel Macron annonçait également durant le sommet du G5 Sahel de N'Djamena en février 2021 qu'il fallait « décapiter les groupes djihadistes affiliés à Al-Qaïda qui constituent toujours une menace au Sahel » (cité par AFP, 2021). Enfin, l'amiral Guillaud témoigne dans le livre de Christophe Notin (2014, p. 175) et décrit les ordres de François Hollande comme étant très claires en disant que leur mission était claire : « Aller très vite et détruire les terroristes ».

Initialement, lorsque François Hollande a lancé l'opération Serval en tant que déploiement militaire, cela devait être sur du court-terme. Et pourtant à l'heure actuelle, beaucoup parlent

« d'acharnement contre-terroriste » qui ne porte clairement pas ses fruits (Charbonneau, 2020b). Alors même que l'ONU a validé le déploiement de l'opération Serval en 2013, le Secrétaire général en fonction à l'époque (Ban Ki-Moon) restait réticent quant à la solution militaire de la France. En effet, il annonçait que « toute solution militaire pour résoudre la crise sécuritaire dans le nord du Mali devrait être envisagée avec une extrême prudence. Elle pourrait avoir de graves conséquences humanitaires » (cité par Notin, 2014, p. 116). En effet, Charbonneau (2019, p. 455) avance bien que « lorsque le terrorisme est utilisé pour expliquer la violence, la recherche démontre que s'affaiblit l'intérêt pour la médiation, pour la résolution des conflits, pour la recherche de compromis et pour traiter les causes profondes des conflits ».

En se mettant dans une dynamique de 'guerre contre le terrorisme', on ouvre la porte à l'acceptation de beaucoup de dérapages comme par exemple des harcèlements, arrestations, éliminations de suspects, etc. En effet, au début de l'année 2021, la France a bombardé des civils dans un mariage sous prétexte que les membres avaient des sympathies terroristes or cette piste fut rejetée par la MINUSMA (Diallo & Sangaré, 2021). De ce fait, comme nous avons pu le voir antérieurement, ces pratiques risquent principalement d'empreindre la lutte d'un caractère vindicatif et de faire le jeu des terroristes (Andréani, 2013). Des événements similaires ont été perpétrés par les forces maliennes contre des Peuls³³ au centre du Mali notamment.

De plus, « sans nier les problèmes que posent ces groupes, l'approche centrée sur le contre-terrorisme continue de négliger la nature hargneuse des divers groupes islamistes utilisant la force pour atteindre des objectifs, la spécificité locale et l'émergence historique du conflit, l'attrait et l'intégration locaux des groupes islamistes et le rôle des acteurs internationaux dans la production des conditions permettant leur émergence » (Charbonneau, 2017, p. 337). Comme l'explique bien ici Charbonneau (2017), la dynamique contre-terroriste tend à négliger beaucoup de facteurs du conflit. On comprend bien l'enjeu de la perception qui, encore une fois, place l'acteur français dans une vision biaisée de la réalité pour laquelle il ne va pas apporter les réponses adéquates. Elle permet également, comme l'avance Notin (2014, p. 188) à « se raccrocher à l'article 51 de la charte des Nations unies requérant une « agression armée » pour justifier d'une intervention, ce qui serait beaucoup plus acrobatique avec une guerre civile ».

Par ailleurs, en se focalisant sur la lutte contre le terrorisme cela s'est directement opposé au travail de promotion et de maintien de la paix des forces de l'ONU. En effet, au sein du mandat de l'opération, l'ONU autorise directement « les forces françaises à user de tous les moyens

³³ Peuple de pasteur de l'Afrique de l'Ouest.

nécessaires, dans la limite de leurs capacités et de leurs zones de déploiement, jusqu'à la fin du mandat confié à la MINUSMA par la présente résolution, pour intervenir à l'appui d'éléments de la Mission en cas de menace grave et imminente » (ONU, 2016e, p. 13). De cette manière, les forces militaires contre-terroristes françaises ainsi que les casques bleus s'entrecroisent sur le théâtre des opérations. Cet entrecroisement est au cœur d'un problème majeur : la difficulté pour les populations de différencier les militaires des « pacifistes ». Ce risque était déjà mis en avant par l'HIPPO³⁴ en 2015 qui soulignait les risques de ce « flou conceptuel ». De plus, la difficulté réside aussi au sein des diverses opérations car « cette division du travail présuppose l'autorité internationale habile à établir et à imposer cette distinction entre acteurs légitimes et terroristes, et donc à décider de l'inclusion ou de l'exclusion des participants au processus de paix » (Charbonneau, 2019, p. 457). De ce flou s'en suit la remise en cause et le questionnement des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Cette autorisation de l'ONU à ce que les forces françaises agissent parallèlement à leur intervention crée un cercle vicieux. La présence militaire semble indispensable dans un premier temps pour que l'État malien puisse reprendre sa place dans le pays. Cependant, de par sa présence même elle érode le retour de ce même État qui à certaines reprises s'est senti violé dans sa souveraineté.

Un autre problème causé par l'imbrication des deux types d'opérations est celui du dialogue. Outre le fait que les groupes armés ne semblent nullement enclins à négocier, l'impartialité qui est censée caractériser les opérations de maintien de la paix est mise à mal. Charbonneau (2019b, p. 457) appuie cette idée en disant que « le simple fait d'être déployée [la MINUSMA] aux côtés de forces contre-terroristes l'engage en effet dans une logique ami/ennemi ». Le problème de la dynamique sécuritaire du contre-terrorisme est qu'elle ne reconnaît pas les tensions et compromis qui se créent entre une approche à court-terme et une approche à long-terme qui vise la résolution de conflits et le maintien de la paix. On pourrait ainsi reprocher à l'approche contre-terroriste d'être trop empreinte d'une vision que l'on pourrait qualifier de manichéiste de par sa tendance à catégoriser sa lutte comme étant celle des bons contre les mauvais.

Comme nous l'avons dit précédemment, en utilisant le vocabulaire de 'guerre contre le terrorisme', les alternatives non-militaires sont immédiatement (consciemment ou non) écartées et donne place à une posture de guerre perpétuelle sur le long terme. En effet, comme François

³⁴ High-Level Independent Panel on Peace Operations.

Lecointre (général d'état-major des armées françaises) l'explique, l'approche militaire dure n'est pas une solution. De fait, il dit ceci lors de son audition à la commission des affaires étrangères en novembre 2019 : « tout ce que je pense de la nécessité d'une approche globale est le contraire de l'idée qu'on peut obtenir une victoire en tuant les gens. L'éradication est une vision américaine des choses : vous ne m'entendrez jamais dire que nous devons « éradiquer le terrorisme », cela n'a pas de sens » (Lecointre, 2019, p. 19). Il attribue ce vocabulaire à la politique militaire américaine. Cependant, nous avons bien vu que cela n'était pas qu'une vision américaine. Nous pouvons également mitiger l'importance du discours. En effet, même si l'éradication n'est pas clairement citée, la dynamique mise en place est tout de même celle d'un déploiement militaire qui est directement empreint d'une vision sécuritaire.

La vision à court-terme peut également être un problème étant donné que celle des groupes armés est, quant à elle, sur le long-terme. En effet, ce n'est pas un problème pour eux de devoir attendre que les militaires français et maliens se lassent de les combattre ; il n'est pas rare qu'ils se cachent, laissant ainsi croire qu'ils se sont désagrégés et attendent ainsi que les militaires repartent. De plus, ils sont peu attachés à leur affiliation directe aux divers groupes. De ce fait ils n'hésitent pas à se rallier à d'autres groupes, ce qui rend leur éradication totale difficile (Grégoire, 2013). C'est le cas notamment pour les combattants d'AQMI ou d'Ansar Dine qui, alors que l'armée française pensait les avoir vaincus, avaient dispersé leurs membres dans d'autres groupes déplaçant donc simplement la menace (Goya, 2013). C'est notamment pour cette raison que la France justifie son approche sécuritaire ; « détruire les djihadistes » pour les empêcher de se mettre hors d'atteinte (François Hollande, cité par Spet, 2015).

Par ailleurs, outre le fait qu'elle tend à empirer les tensions entre les communautés ainsi que le morcellement du territoire national, l'intervention française semble également avoir renforcé la présence des djihadistes plutôt que de la discréditer.

III. Le terrorisme n'est pas la cause

a. Les causes

Enfin, nous pouvons maintenant nous pencher sur la dernière partie de notre analyse qui tente de démontrer, comme nous l'avons brièvement annoncé précédemment, que le terrorisme n'est pas la cause des problèmes que connaît le Mali mais bien une conséquence de problèmes plus profonds et ancrés dans le passé du pays. La perception du conflit par la France comme étant

uniquement terroriste va donc empêcher de résoudre de manière efficiente la présence terroriste (Notin, 2014). Trotignon (2017) définit en effet la France comme étant « une puissance extérieure, impuissante à générer de véritables solutions et focalisée sur le djihadisme quand d'autres défis ne sont pas relevés ».

Rappelons-le brièvement, le conflit malien puise ses origines de divers événements. En voici un bref résumé : les sécheresses des années 70 et 80 qui ont conduit à des problèmes de manque de ressources ; une marginalisation économique et politique qui pousse les maliens dans des trafics illégaux afin d'avoir de quoi subsister ; diverses rivalités stratégiques entre États régionaux ont déstabilisé la zone sahélo-saharienne ; une implication de pays voisins qui ont incité les rebelles au conflit ; la faiblesse de l'État malien présente depuis de nombreuses années ; et enfin les nombreuses rébellions touarègues qui ont pris place dans le pays.

Concernant cette faiblesse étatique, de nombreux auteurs et experts soulignent qu'il est important de se concentrer sur les besoins en matière de gouvernance afin de permettre une certaine stabilité (Charbonneau, 2020b). Cette position est souvent présentée comme étant l'objectif que les opérations militaires au Sahel devraient atteindre.

Comme le met également en avant Rose-Marie Bouboutou (2021), malgré l'interventionnisme militaire mis en place depuis 2013, « la recrudescence et l'intensification annuelle des attaques et incidents violents à partir de juin 2014 ont démontré que les racines profondes du conflit au Mali vont bien au-delà d'une menace dite terroriste ou djihadiste ». Il est nécessaire de prendre davantage en compte les questions liées à la gouvernance interne et sécuritaire du pays ainsi qu'à la transparence sur divers échelons (ibidem).

Selon de nombreux auteurs, dont Pérouse de Montclos (2020b), la non prise en compte de cet aspect sied aux intérêts des autorités maliennes. Certains vont même jusqu'à dire qu'il est possible d'envisager qu'une grande majorité de dirigeants maliens aient voulu que la France perçoive le terrorisme comme étant la réelle menace à combattre (Galy, 2013). De la sorte, le gouvernement malien ne doit pas remettre en cause les dysfonctionnements qui lui conviennent. En effet, il n'est pas dans l'intérêt de l'État que les problèmes de corruption soient réglés car cela permet à de nombreux hommes politiques de gagner facilement des élections par exemple. Comme le décrit d'Herbès (2020), « les défis liés à la gouvernance apparaissent incontournables et sont aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la résolution de la crise ».

Par ailleurs, des études réalisées par les Nations Unies montrent que le facteur de l'endoctrinement religieux est minime lorsqu'on analyse les raisons pour lesquelles les rebelles

se sont engagés au Mali. Ce sont majoritairement des motivations toutes autres qui sont mises en évidence et qui se retrouvent aussi au sein d'autres mouvements insurrectionnels non-définis comme terroristes (par exemple les « guérilleros » des mouvements marxistes durant la guerre froide) (Pérouse de Montclos, 2020b).

Comme nous l'avons démontré précédemment, la France a tendance à diaboliser les djihadistes comme voulant uniquement tuer. Cependant, « au Sahel [...] les perceptions occidentales sont très éloignées des réalités du terrain » (Pérouse de Montclos, 2020b, p. 113). L'enrôlement auprès des forces rebelles a permis une rentrée d'argent considérable pour un grand nombre de jeunes sans argent ni perspectives d'avenir (Ammour et al., 2013). C'est le cas par exemple du FLM qui a recruté des affiliés en leur promettant d'importants gains financiers (jusqu'à 750000 francs CFA soit environ 1000€) ; une offre tentante au vu de la pauvreté considérable de ces populations (Le Roux, 2019). A cela s'ajoute le fait qu'un grand nombre d'écoles sont des écoles coraniques et représentent donc des canaux endoctrinant directement les enfants.

De plus, il semblerait aussi qu'une grande partie de la population s'enrôle afin d'exprimer son mécontentement au gouvernement malien. Guichaoua (2017) nous apporte une précision en avançant que « l'ordre rejeté peut être local, fait de hiérarchies communautaires excluantes ou d'inégalités d'accès aux ressources naturelles, etc. Il peut aussi être national : défiance à l'égard des forces de l'ordre, dégoût à l'égard d'élites corrompues. ». A cela, l'International Crisis group (2020) ajoute donc qu'une réponse militaire ne peut pas convenir lorsque les contestations sont sociales et politiques. Il est également intéressant de noter que ces contestations, initialement localisées dans le septentrion³⁵ malien, se sont par la suite également déplacées vers le centre et le sud du pays pour rendre les revendications généralisées (Thiam, 2017).

b. La perception des Maliens

La perception de la population malienne face à la menace terroriste est bien différente de celle de la France. Elle va tendre à soutenir la déclaration que nous avons avancée précédemment à savoir que la France perçoit mal le problème et qu'il serait plus important de se focaliser sur les causes profondes du conflit.

De fait, pour certaines tranches de la population, l'occupation djihadiste était perçue dès 2013 comme étant « un moindre mal ». En effet et malgré la limitation des libertés, ces derniers

³⁵ Ce terme, qui signifie « nord », est communément utilisé dans la littérature qui touche au Mali pour parler du Nord du pays qui comprend les régions de Gao, Tombouctou et Kidal.

empêchaient de nombreux vols et désordre que mettait en avant le MNLA (Ammour et al., 2013). En revanche, « beaucoup d'habitants se plaignent [en revanche] d'une montée de l'insécurité et d'une multiplication des meurtres mis sur le compte de règlements de comptes individuels ou de sanglantes vendettas communautaires » (Pérouse de Montclos, 2020b, pp. 89-90). Et ce depuis que la France, la communauté internationale et l'armée malienne ont pris la relève. Comme l'avance Boukari-Yabara (2014), l'existence de la démocratie formelle donne une fausse impression de la réalité. De nombreux sondages réalisés au Mali et au Niger en 2014 ont montré que les leaders religieux sont perçus comme étant beaucoup moins corrompus que les appareils étatiques (ibidem). De plus, d'autres sondages réalisés en 2019 au niveau des régions de Mopti et Ségou (lieu d'opération de la Katiba Macina) montrent que les trois quarts de la population jugent les « autorités coutumières » comme étant plus impartiales que le système judiciaire de l'État. Les populations se tournent donc majoritairement vers les groupes armés pour régler leurs conflits.

De cette perception découle donc une tendance des populations à aider les terroristes ou du moins à ne plus collaborer avec les forces françaises et maliennes pour les aider à résoudre le problème terroriste. De telle manière qu'« il y a eu des accommodations entre les dits djihadistes et les populations, à tel point qu'il est difficile de distinguer qui est djihadiste et qui ne l'est pas » (Kounda, 2021). Cette perception a tout de même évolué tout au long du conflit. Initialement, les Maliens voyaient les Français comme libérateurs et n'hésitaient pas à les aider et à collaborer afin de combattre les terroristes (Boeke & Schuurman, 2015). Cependant, depuis quelques années déjà et au vu de la prolongation de l'intervention française, celle-ci est perçue comme invasive. Cela nous replace directement dans l'idée des constructivistes qui avancent que les pratiques sociales des acteurs sont ancrées dans des contextes particuliers et notamment historiques. La population malienne ne semble pas parvenir à se séparer du sentiment de colonisée qui l'a défini pendant de nombreuses années. Ce sentiment « anti-français » est de plus en plus présents au Mali et peut être représenté par le GPM, le Groupe des patriotes du Mali qui s'oppose à l'intervention française dans leur pays (Lorgerie, 2020).

Les populations maliennes sont surtout préoccupées par les risques de maladie, les frais de scolarité, la météo qui conditionne leurs récoltes pour ainsi pouvoir vivre ou encore le banditisme général dans le pays (Pérouse de Montclos, 2020b). Ce point peut tout de même être soupesé car nous avons vu dans notre introduction qu'un grand nombre de déplacements et une insécurité générale était dus aux conflits entre les groupes armés.

En guise de conclusion nous pouvons retracer brièvement les observations que nous avons opérées dans ce chapitre analytique. Tout d'abord afin de structurer notre réflexion, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle : si le phénomène terroriste semble persister au Mali malgré l'intervention française déployée depuis 2013, c'est parce que la perception des acteurs français est biaisée par divers facteurs qui impactent ainsi la manière dont le conflit est appréhendé et par conséquent traité. Pour tenter de la confirmer ou l'infirmer, nous nous sommes basés sur divers arguments tout au long de cette réflexion.

Tout d'abord, nous avons tenté de démontrer que la France, dès le début, a défini le problème malien comme relevant du terrorisme et étant globalisé. Nous nous sommes par la suite demandé si cette perception était la plus pertinente dans ce cas de figure. En réalité, cette perception semble biaisée et rend la gestion du conflit inefficace. Comme le décrit bien Guichaoua (2017), « mal énoncer le problème, c'est risquer d'y apporter des réponses inappropriées ». Suite à la description des conséquences nous avons voulu montrer brièvement que le terrorisme n'est pas la cause du conflit malien mais en est une des conséquences. Nous avons ensuite terminé en appuyant cette dernière observation par la perception qu'ont les Maliens du conflit et de la menace terroriste.

En guise de première conclusion, nous pouvons donc avancer que notre hypothèse semble être confirmée et ainsi répond à la question de recherche que nous nous étions posés au début de ce travail. Ce point sera développé davantage dans notre dernier chapitre qui s'attèlera à réaliser la conclusion du présent mémoire.

Conclusion générale

Le terrorisme fait partie des grandes questions sécuritaires mondiale du XXIème siècle. En effet, sa dynamique mondiale en fait quelque chose d'important. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous sommes penchés sur la lutte contre ce dernier ; et plus particulièrement par la France au sein du conflit malien de 2013 à aujourd'hui. Le but de cette recherche était de répondre à la question suivante : **Comment expliquer la persistance du phénomène terroriste au Mali en dépit du déploiement contre-terroriste des forces françaises sur le sol malien depuis 2013 ?**

Pour ce faire, nous avons développé deux chapitres dont le but était d'une part de contextualiser notre cas d'étude et d'autre part d'amener l'ensemble des données, théoriques ou non, qui seraient nécessaire pour notre analyse. La théorie choisie afin de procéder à cette analyse a été la théorie constructiviste car elle sied selon nous le mieux à ce que nous désirions étudier. Afin de répondre à notre question de recherche et accompagner notre réflexion tout au long de cette analyse nous avons avancé l'hypothèse suivante : si le phénomène terroriste semble persister au Mali malgré l'intervention française déployée depuis 2013, c'est parce que la perception des acteurs français est biaisée par divers facteurs qui impactent ainsi la manière dont le conflit est appréhendé et par conséquent traité. Afin de réaliser une analyse la plus claire possible, nous l'avons divisée en trois parties. Tout d'abord, nous avons tenté de voir quelle était la perception de la France. Ensuite, nous avons énoncé les conséquences de cette perception. Enfin, nous avons voulu montrer qu'en effet, la perception était erronée.

Nous nous sommes donc attelés à montrer quelle était la perception de la France du problème malien. Afin d'atteindre la perception la plus réaliste possible, nous nous sommes penchés sur les discours d'Hommes politiques français qui étaient actifs à l'époque et notamment François Hollande. Nous avons donc pu voir que la France décrivait le problème comme étant premièrement (uniquement) terroriste et deuxièmement comme étant globalisé, c'est-à-dire étendu à l'ensemble de la communauté internationale ou du moins à l'Occident.

Cependant, nous avons mis en évidence que cette perception n'était pas la plus juste. En effet, la France peine à mobiliser ses partenaires internationaux qui ne cernent pas le problème comme étant si globalisé qu'il n'y parait. De fait, même si certains groupes armés se voient reliés à des nébuleuses mondiales telles qu'Al-Qaïda, les revendications ainsi que les recrutements sont empreints d'une vision locale, au grand tout au plus régionale. Par ailleurs, nous avons pu mettre en évidence que la France tend à se focaliser sur le problème terroriste car elle estime que, si ce

n'est le seul, ce soit le responsable de tous les maux du pays. Cependant, comme nous l'avons vu par la suite, le terrorisme n'est pas la cause initiale du problème mais est une conséquence des problèmes sous-jacents au sein du pays depuis de nombreuses années. Ce que nous pouvons affirmer tout de même est que le terrorisme dans un second temps s'alimentera de ces problèmes en engranger ainsi un cercle vicieux.

Par la suite, nous nous sommes demandé si l'identification de la menace comme étant terroriste était celle qui correspondait le mieux au cas d'étude. Nous avons vu, tout d'abord, que la définition de terrorisme est assez floue ce qui rend donc l'identification d'actes terroristes parfois compliquée. Diverses alternatives sont souvent proposées par des auteurs qui étudient le sujet telles que l'usage des termes insurrections ou guérillas. Cette utilisation amènerait une autre perception du problème. En effet, même si les actes commis sont les mêmes, dès l'utilisation du terme 'terrorisme', une dynamique négative et empreinte de jugement moral est quasi inévitable. En utilisant le terme de terrorisme, l'ensemble est entaché d'une certaine « gravité » et permet une compréhension du problème presque universelle.

Nous avons également relevé un problème de perception concernant les groupes qui étaient définis comme étant terroristes. En effet, la perception d'un grand nombre d'acteurs au conflit, que ce soit la France mais également le Mali - ainsi qu'un bon nombre d'auteurs - se limite à prendre en compte les extrémistes religieux, plus communément appelés djihadistes, sous le terme globale 'terroristes'. Or, même si le nombre de groupes indépendantistes est moins important que celui des djihadistes, ils sont tout de même des réels acteurs à part entière, à craindre, au sein du conflit malien. Cela pose donc un premier problème puisque, comme le dit Guichaoua (2017) : « mal énoncer le problème, c'est risquer d'y apporter des réponses inappropriées ».

De plus, en définissant le problème comme étant terroriste, c'est la dynamique sécuritaire de contre-terrorisme qui est mise en place. Celle-ci est souvent critiquée car se focalisant sur l'aspect militaire et laissant de côté les autres aspects, également importants dans la résolution de conflits. En effet, comme bon nombre d'acteurs politiques français l'ont déclaré à de nombreuses reprises, la France ne discute pas avec les djihadistes. La seule solution est donc l'affrontement.

Cependant, une grande majorité des groupes armés ont des revendications locales. Comme le décrit bien Charbonneau (2017, p. 337), « sans nier les problèmes que posent ces groupes, l'approche centrée sur le contre-terrorisme continue de négliger la nature hargneuse des divers

groupes islamistes utilisant la force pour atteindre des objectifs, la spécificité locale et l'émergence historique du conflit, l'attrait et l'intégration locaux des groupes islamistes et le rôle des acteurs internationaux dans la production des conditions permettant leur émergence ». La dynamique contre-terroriste tend à négliger beaucoup de facteurs du conflit. On comprend bien ici l'enjeu de la perception qui, encore une fois, place l'acteur français dans une vision biaisée de la réalité pour laquelle il ne va pas apporter les réponses adéquates.

Par ailleurs, la focalisation sur le contre-terrorisme impacte également négativement le travail des casques bleus de l'ONU. En effet, travaillant en parallèle, il est parfois difficile d'identifier quels militaires sont pacifistes ou non. De ce fait, la dynamique et le travail de la MINUSMA sont souvent remis en cause. Or, comme l'avance Coustillièr (2015), une opération militaire ne pourra être pleinement efficace si elle n'est pas suivie par une opération de maintien de la paix elle-même efficace.

Enfin, nous avons voulu démontrer, comme nous l'avons énoncé précédemment, que le terrorisme n'est pas la cause mais la conséquence de problèmes encore plus ancrés dans les racines du pays et que c'est cet aspect qu'il faut tenter de régler. Comme le met en avant Rose-Marie Bouboutou (2021), malgré l'interventionnisme militaire mis en place depuis 2013, « la recrudescence et l'intensification annuelle des attaques et incidents violents à partir de juin 2014 ont démontré que les racines profondes du conflit au Mali vont bien au-delà d'une menace dite terroriste ou djihadiste ». Afin d'analyser ce point, nous avons observé la perception des Maliens concernant le conflit dans leur pays. Nous avons pu en conclure que les Maliens perçoivent la menace terroriste comme étant moins importante que d'autres problèmes auxquels ils doivent faire face comme par exemple les maladies, les vols entre communautés, etc.

Suite à tous ces éléments, nous pouvons confirmer notre hypothèse et affirmer qu'en effet, si le phénomène terroriste semble persister au Mali malgré l'intervention française déployée depuis 2013, c'est parce que la perception des acteurs français est biaisée par divers facteurs qui impactent ainsi la manière dont le conflit est appréhendé et par conséquent traité.

Enfin, nous voudrions terminer le présent mémoire en proposant un sujet qu'il serait intéressant d'investiguer au regard de ce que nous avons pu lire et des questions qui se posent : L'intervention de la France ne cachait-elle pas une dynamique de reconquête néocoloniale ? Les comparaisons avec cette dynamique sont courantes et divers auteurs s'interrogent à ce sujet (comme notamment Pérouse de Montclos (2020b) ou Charbonneau (2017)). Cette piste semble donc intéressante à étudier.

Bibliographie

I. Ouvrages

- AMMOUR L., BERGHEZAN G., BOUHLEL F., DEYCARD F., GRÉMONT C., ROUPPERT B., TISSERON A. (2013), *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Bruxelles, GRIP
- ANDRÉANI G. (2013), Chapitre 7. Le concept de guerre contre le terrorisme fait-il le jeu des terroristes ? Dans ANDRÉANI G., HASSNER P. (2013), *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme* (pp. 197-220), Paris, Presses de Sciences Po
- BATTISTELLA D. (2015), *Théories des relations internationales*, Paris. Presses de Sciences Po
- BERTRAM C. (2013), Chapitre 8. Notre guerre contre le terrorisme. Dans ANDRÉANI G., HASSNER P. (2013), *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme* (pp. 221-238), Paris, Presses de Sciences Po
- BIGO D., WALKER R. (2008), Le régime de contre-terrorisme global. Dans BIGO D., BONELLI L., DELTOMBE T. (2008), *Au nom du 11 septembre* (pp. 11-35), Paris, La Découverte
- BOUKARI-YABARA A. (2014), *Mali*, Bruxelles, De Boeck Supérieur
- CHALIAND G. et BLIN A. (2004), *Histoire du terrorisme de l'Antiquité à Al Qaïda*, Paris, Bayard
- DAVID C-P., SCHMITT O. (2020), Chapitre 3. Concepts clés. Dans DAVID C-P., SCHMITT O. (2020), *La guerre et la paix* (pp. 119-161), Paris, Presses de Sciences Po
- DE JONGE OUDRAAT C. (2005), *Annuaire français de relations internationales : Le conseil de sécurité de l'ONU et la lutte contre le terrorisme*, Bruxelles. Editions Bruylant
- FIERKE K-M. (2016), Constructivism. Dans DUNNE T., KURKI M., SMITH S. (2016), *International Relations Theories : Discipline and Diversity* (pp. 161-176), Oxford, Oxford University Press
- GALY M. (2013), Chronologie de la guerre au Mali, 2012-2013. Dans GALY M. (2013), *La guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre* (pp. 187-194), Paris, La Découverte
- GHÉRARDI E., DOARÉ R. (2017), *Lutter contre le terrorisme*, Paris, Economica

- GIRAUD G. (2013), Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne. Dans GALY M. (2013), *La guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre* (pp. 27-57), Paris, La Découverte
- GLENNON M. (2013), Chapitre 9. Un combat sui generis. Dans ANDRÉANI G., HASSNER P. (2013), *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme* (pp. 249-252), Paris, Presses de Sciences Po
- JEONG H-M. (2000), *Peace and conflict studies: an introduction*, New-York, Routledge
- KRIEBER J. (2013), Insurrection et terrorisme – La nouvelle configuration du champ de bataille. Dans CAMPANA A., HERVOUET G. (2013), *Terrorisme et insurrection* (pp. 19-35), Québec, Presses de l'Université du Québec
- NOTIN J-C. (2014), *La guerre de la France au Mali*, Paris, Tallandier
- OULD MOHAMEDOU M-M. (2013), Le nouveau « grand jeu » des puissances occidentales au Sahel. Dans GALY M. (2013), *La guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre* (pp. 58-75), Paris, La Découverte
- PÉROUSE DE MONTCLOS M-A. (2018), *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* Paris, La Découverte
- PÉROUSE DE MONTCLOS M-A. (2020b), *Une guerre perdue : La France au Sahel*, Paris, Lattès
- PHILLIPS A. (2005), *Constructivism*. Dans GRIFFITHS M. (2005), *Encyclopedia of international relations and global politics* (pp. 115-126), Routledge, New York
- ROBERTS A. (2013), Chapitre 6. La guerre contre le terrorisme dans une perspective historique. Dans ANDRÉANI G., HASSNER P. (2013), *Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme* (pp. 171-196), Paris, Presses de Sciences Po
- SAGOT-DUVAUROUX J-L. (2013), Quelques traits du Mali en crise. Dans GALY M. (2013), *La guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara : enjeux et zones d'ombre* (pp. 91-105), Paris, La Découverte
- SHURKIN M. (2014), *France's War in Mali: Lessons for an Expeditionary Army*, Santa Monica, RAND Corporation
- STAMPNITZKY L. (2013), *Disciplining terror: How experts invented 'terrorism'*, Cambridge, Cambridge University Press

- TOBOSO BUEZO M. (2020), *Terrorism and counterterrorism*, Barcelone, Institut de Seguretat Pública de Catalunya
- VAREILLES T. (2001), *Encyclopédie du terrorisme international*, Paris. L'Harmattan

II. Littérature scientifique

- BOEKE S., SCHUURMAN B. (2015), « Operation 'Serval': A Strategic Analysis of the French Intervention in Mali, 2013–2014 », *Journal of Strategic Studies*, n° 38, pp. 801-825
- CHARBONNEAU B. (2017), « De Serval à Barkhane : les problèmes de la guerre contre le terrorisme au Sahel », *Les Temps Modernes*, n° 693-694, pp. 322-340
- CHARBONNEAU B. (2019a), « Faire la paix au Mali : les limites de l'acharnement contre-terroriste », *Canadian journal of African Studies*, n° 53, pp. 447-462
- CHARBONNEAU B. (2019b), « Introduction au dossier « Mali : les défis de la résolution des conflits » », *Canadian Journal of African Studies*, n° 53, pp. 403-413
- CHARBONNEAU B. (2020a), « Sahel : la gouvernance contre-insurrectionnelle », *BulletinFrancoPaix*, n° 1, pp. 2-9
- COUSTILLIÈRE J-F. (2015), « Les limites et contraintes d'une opération militaire face aux conflits au Sahel », *Revue Défense Nationale*, n° 781, pp. 87-93
- DE BROUWER J-L. (2018, novembre), *Théories des relations internationales* [slides]
- DUBUY M. (2013), « La spécificité de la menace terroriste au Mali : quelles conséquences internationales ? », *Civitas Europa*, n° 31, pp. 35-57
- DUFFY G., FREDERKING B. (2009), « Changing the Rules : A Speech Act Analysis of the End of the Cold War », *International studies Quarterly*, n° 53, pp. 325-347
- GAULME F. (2013), « Intervenir au Mali : le retour du politique », *Études*, n° 418, pp. 583-594
- GOYA M. (2013), « La guerre des trois mois : l'intervention française au Mali en perspectives », *Politique étrangère*, n° 2013/2, pp. 157-168
- GRÉGOIRE E. (2013), « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo*, pp. 1-17
- HANNE O. (2020), « Sahel : sortir de l'impasse ? », *Conflits*
- HELLENDORF B. (2019, avril). *Les organisations internationales dans la gouvernance globale* [slides]

- KARYOTIS G. (2007), « European migration policy in the aftermath of september 11 », *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, n° 20, pp. 1-17
- KAUFMANN T. (2015), « L'engagement de l'UE au Sahel : stratégie cohérente ou rafistolage politique ? », *Revue Défense Nationale*, n° 780, pp. 85-87
- KLOTZ A., LYNCH C., BOUYSSOU R., SMOUTS M-C. (1999), « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, vol 2, pp. 51-62
- LIÉGEOIS M. (2019, juin). *Stratégie et sécurité internationale* [slides]
- MAYS N., POPE C. (1995), « Qualitative Research : Rigour and qualitative research », *BMJ*, n° 311, pp. 109-112
- MELLON C. (2006) « A propos du mot « terrorisme » », *Projet 5*, pp. 72-78
- MESSIER G. (2005), « Démarche déductive ou inductive ? Là est la question ! », *Université du Québec à Montréal*
- MOYSON S., E. AOUN (2020, février). *Stratégies de recherche pour le mémoire* [slides]
- PÉROUSE DE MONTCLOS M-A. (2020a), « Faut-il négocier avec les djihadistes au Sahel ? », *Politique étrangère*, n° 1, pp. 175-187
- SPET S. (2015), « L'opération Serval, une analyse de la stratégie française contre les djihadistes du Mali », *ASPJ Afrique et Francophonie*
- VERNA J-T. (2016-2017), *L'approche globale une multitude de stratégies* [Master « Défense, Sécurité et Gestion de crises »], Paris
- WEINBERG L., PEDAHZUR A., HIRSCH-HOEFLER S. (2004), « The Challenges of Conceptualizing Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, n° 16, pp. 777-794

III. Articles web

- AFP (2021), *Macron annonce vouloir décapiter les groupes liés à Al-quaida en marge du sommet G5 Sahel* (page consultée le 16 juin 2021) [WEB] https://www.rtbf.be/info/monde/detail_macron-annonce-vouloir-decapiter-les-groupes-lies-a-al-quaida-en-marge-du-sommet-g5-sahel?id=10699110
- AINA F. (2021), *La décision de la France de retirer ses troupes du Sahel appelle à une approche moins militaire* (page consultée le 2 août 2021) [WEB] <https://theconversation.com/la-decision-de-la-france-de-retirer-ses-troupes-du-sahel-appelle-a-une-approche-moins-militaire-163874>

- ARMY RECOGNITION (2020), *Operation Barkhane : assessment of operations 2019 against islamist terrorists* (page consultée le 20 juin 2021) [WEB] https://www.armyrecognition.com/january_2020_global_defense_security_army_news_industry/operation_barkhane_assessment_of_operations_2019_against_islamist_terrorists.html
- BAÏETTO T. (2012), *Qui sont les acteurs de la crise malienne ?* (page consultée le 10 mai 2021) [WEB] https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/mali/qui-sont-les-acteurs-de-la-crise-malienne_79225.html
- BBC NEWS (2020), *Coup d'État au Mali : retour sur une journée historique* (page consultée le 4 octobre 2020) [WEB] <https://www.bbc.com/afrique/region-53833109>
- BELSOEUR C. (2018), *Le bilan de la France au Mali n'est guère reluisant* (page consultée le 23 juin 2021) [WEB] <http://www.slate.fr/story/165200/mali-france-offrir-paix-bilan-guerre-intervention-francaise-securite-degradee-operation-serval-barkhane>
- BOLIS A. (2013), *Mines d'uranium : « la France n'a pas intérêt à ce que le conflit malien s'étende au Niger »* (page consultée le 22 février 2020) [WEB] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/30/mines-d-uranium-la-france-n-a-pas-interet-a-ce-que-le-conflit-malien-s-etende-au-niger_1825026_3212.html
- BONIFACE P. (2014), *Opération Serval, un an après : quel bilan ?* (page consultée le 15 octobre 2020) [WEB] <https://www.iris-france.org/43821-operation-serval-un-an-apres-quel-bilan/>
- BOUBOUTOU R-M. (2021), *G5 Sahel et Barkhane : l'impossible retrait des forces françaises du Sahel ?* (page consultée le 2 mai 2021) [WEB] <https://www.bbc.com/afrique/region-56074434>
- BOURDILLON Y. (2021), *Le président Macron annonce la fin de l'opération Barkhane au Mali* (page consultée le 25 juillet 2021) [WEB] <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/la-france-en-passe-de-reduire-son-intervention-militaire-au-mali-1322584>
- CARAYOL R. (2015), *Mali : au Nord, la mosaïque des acteurs complique la crise* (page consultée le 8 mai 2021) [WEB] <https://www.jeuneafrique.com/32654/archives-thematique/mali-au-nord-la-mosaeque-des-acteurs-complique-la-crise/>
- CARMARANS C. (2012), *Mali : les principaux acteurs de la crise* (page consultée le 10 mai 2021) [WEB] <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20121212-mali-reperes-principaux-acteurs-crise->

- C DANS L’AIR (2021, 1^{er} juin), *Mali : l’ultimatum de Macron*. France 5 [TV]
- CENTRE D’ETUDE STRATEGIQUES DE L’AFRIQUE (2019a), *La menace complexe et croissante des groupes islamistes militants au Sahel* (page consultée le 24 juillet 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-menace-complexe-et-croissante-des-groupes-islamistes-militants-au-sahel/>
- CENTRE D’ETUDE STRATEGIQUES DE L’AFRIQUE (2019b), *Progrès et revers contre la lutte des groupes islamistes militants en Afrique en 2018* (page consultée le 15 juillet 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/progres-et-revers-dans-la-lutte-contre-les-groupes-islamistes-militants-en-afrique-en-2018/>
- CENTRE D’ETUDE STRATEGIQUES DE L’AFRIQUE (2019c), *Aperçu des réponses sécuritaires régionales au Sahel* (page consultée le 15 mai 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/aperçu-reponses-securitaires-regionales-sahel/>
- CENTRE D’ETUDE STRATEGIQUES DE L’AFRIQUE (2019d), *La stratégie de l’Union européenne au Sahel et le nexus « sécurité-développement »* (page consultée le 12 juin 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-strategie-de-lunion-europeenne-au-sahel-et-le-nexus-securite-developpement/>
- CENTRE D’ETUDE STRATEGIQUES DE L’AFRIQUE (2020), *Les groupes islamistes en Afrique passent des records d’activité violente* (page consultée le 11 mai 2021 [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/groupes-islamistes-militants-afrique-passent-records-activite-violente/>
- CENTRE DES STRATEGIES POUR LA SECURITE DU SAHEL SAHARA (Centre 4S) (2017), *Sahel : face au nexus sécurité développement* (page consultée le 12 juin 2021) [WEB] <https://newcentre4s.org/sahel-face-au-nexus-securite-developpement/>
- CGRA (2020), *Situation sécuritaire* (page consultée le 26 juin 2021) [WEB] <https://www.cgra.be/fr/infos-pays/situation-securitaire-31>
- CHARBONNEAU B. (2020b), *Mali. Quand la logique militaire supplante le politique* (page consultée le 10 juin 2021) [WEB] <https://orientxxi.info/magazine/mali-quand-la-logique-militaire-supplante-le-politique,4251>
- CHARBONNIER N. (2021), *Au Mali, l’urgence de négocier avec tous pour faire taire les armes* (page consultée le 1^{er} août 2021) [WEB] <https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/au-mali-lurgence-de-negocier-avec-tous-pour-faire-taire-les-armes>

- CICR (2021), *La crise humanitaire au Sahel* (page consultée le 15 mai 2021) [WEB] <https://www.icrc.org/fr/la-crise-humanitaire-au-sahel>
- DELACROIX G. (2021), *Retrait américain, L'Afghanistan transformé en « champ de bataille »* (page consultée le 3 août 2021) [WEB] <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/retrait-americain-lafghanistan-transforme-en-champ-de-bataille>
- DE VERGÈS M., CHÂTELOT C. (2020), *Sahel : « on a confié à l'armée française une mission impossible »* (page consultée le 3 juin 2021) [WEB] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/12/sahel-on-a-confie-a-l-armee-francaise-une-mission-impossible_6025619_3212.html
- DESORGUES P. (2021), *Serval, Barkhane : retour sur huit ans d'engagement militaire français au Sahel* (page consultée le 4 mai 2021) [WEB] <https://information.tv5monde.com/afrique/serval-barkhane-retour-sur-huit-ans-d-engagement-militaire-francais-au-sahel-396451>
- D'HERBÈS P. (2020), *Sahel : Barkhane, ses résultats opérationnels et ses nouveaux défis* (page consultée le 13 novembre 2020) [WEB] <https://www.jeuneafrique.com/879742/politique/tribune-sahel-barkhane-ses-resultats-operationnels-et-ses-nouveaux-defis/>
- DIALLO A., ROGER B. (2019), *Emmanuel Macron veut « clarifier » la situation sur Barkhane, et provoque la polémique au Mali et au Burkina* (page consultée le 10 mai 2021) [WEB] <https://www.jeuneafrique.com/866369/politique/emmanuel-macron-veut-clarifier-la-situation-sur-barkhane-et-provoque-la-polemique-au-mali-et-au-burkina/>
- DIALLO O. (2020), *Mali : 2012-2020, huit ans de crises* (page consultée le 10 mai 2021) [WEB] <https://information.tv5monde.com/afrique/mali-2012-2020-huit-ans-de-crises-371661>
- DIALLO A., SANGARÉ B. (2021), *Mali : Barkhane a bien bombardé un mariage à Bounti, selon la Minusma* (page consultée le 16 juin 2021) [WEB] <https://www.jeuneafrique.com/1145944/politique/mali-barkhane-a-bien-bombarde-un-mariage-a-bounti-selon-la- />
- DW (2021), *Mali : chronologie de la crise* (page consultée le 3 août 2021) [WEB] <https://www.dw.com/fr/mali-chronologie-dune-crise/a-16109719>

- EIZENGA D., WILLIAMS W. (2021), *Le puzzle formé par le JNIM et les groupes islamistes militants au Sahel* (page consultée le 22 juillet 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/publication/le-puzzle-forme-par-le-jnim-et-les-groupes-islamistes-militants-au-sahel/>
- FRANCEINFO (2014), *France/USA : Joe Biden en Accord avec la politique de Hollande au Mali* (page consultée le 16 juillet 2021) [WEB] https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-info/france-usa-joe-biden-en-accord-avec-la-politique-de-hollande-au-mali_1731671.html
- FOCRAUD A. (2013), *Mali : qui sont les ennemis de la France ?* (page consultée le 8 mai 2021) [WEB] <https://www.lejdd.fr/International/Afrique/Mali-qui-sont-les-ennemis-de-la-France-586211-3206039>
- GAUTIER J. (2021), *Pourquoi la France, l'Europe et les Nations unies doivent maintenir leurs efforts au Mali* (page consultée le 10 juillet 2021) [WEB] <https://www.latribune.fr/opinions/pourquoi-la-france-l-europe-et-les-nations-unies-doivent-maintenir-leurs-efforts-au-mali-879696.html>
- GAZEAU W. (2021), *Qu'est ce que le GSIM, le groupe djihadiste responsable de l'enlèvement d'Olivier Dubois ?* (page consultée le 7 mai 2021) [WEB] <https://www.la-croix.com/Monde/Quest-GSIM-groupe-djihadiste-responsable-lenlevement-dOlivier-Dubois-2021-05-07-1201154647>
- GUICHAOUA Y. (2017), *L'horizon compromis de la force Barkhane au Mali* (page consultée le 7 juillet 2021) [WEB] <https://theconversation.com/lhorizon-compromis-de-la-force-barkhane-au-mali-77340>
- HERZ V. (2019), *Conflit au Sahel : « La solution ne peut pas être que militaire »* (page consultée le 13 novembre 2020) [PDF]
- HICK C. (2019), *Opération Barkhane : pourquoi la France est-elle déployée au Mali ?* (page consultée le 13 mai 2020) [WEB] https://www.rtbf.be/info/monde/detail_operation-barkhane-pourquoi-la-france-est-elle-deployee-au-mali?id=10374418
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2018a), *The Sahel : Promoting political alongside military action* (page consultée le 23 juillet 2021) [WEB] <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/sahel-promoting-political-alongside-military-action>

- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2018b), *Watch list 2018* (page consultée le 2 août 2021) [WEB] <https://www.crisisgroup.org/global/10-watch-list-2018#qsahel>
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2019a), *Speaking with the « bad guys » : toward dialogue with central Mali's Djihadist* (page consultée le 2 août 2021) [WEB] <https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/276-speaking-bad-guys-toward-dialogue-central-malis-jihadists>
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2019b), *L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste* (page consultée le 26 juillet 2021) [WEB] <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/c%C3%B4te-divoire/b149-lafrique-de-louest-face-au-risque-de-contagion-jihadiste>
- INTERNATIONAL CRISIS GROUP (2020b), *Mali : défaire le coup d'État sans revenir en arrière* (page consultée le 3 août 2021) [WEB] <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/mali-defaire-le-coup-detat-sans-revenir-en-arriere>
- IRIS (2020), *Sécurité et développement sont-ils interdépendants ? L'approche Nexus vue du Cameroun* (page consultée le 10 juin 2021) [WEB] <https://www.iris-france.org/evenements/securite-et-developpement-sont-ils-interdependants-lapproche-nexus-vue-du-cameroun/>
- JACQUEMOT P. (2012), *Mali : « chaque acteur du conflit a ses propres intérêts »* (page consultée le 10 mai 2021) [WEB] <https://www.iris-france.org/44813-mali-chaque-acteur-du-conflit-a-ses-propres-intrts/>
- JEZEQUEL J-H. (2020), *Engager le dialogue au Sahel : à Pas un revirement stratégique est nécessaire* (page consultée le 22 juillet 2020) [WEB] <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/engager-le-dialogue-au-sahel-pau-un-revirement-strategique-est-necessaire>
- JOXE A. (1996), *Un concept fourre-tout : le terrorisme. Le Monde diplomatique* (page consultée le 12 mai 2021) [WEB] <https://www.mondediplomatique.fr/1996/04/JOXE/5427>
- KOUNDA G. (2021), *Insécurité au Sahel : négocier avec les terroristes ou lutter contre eux ?* (page consultée le 1^{er} juillet 2021) [WEB] https://www.rtb.be/info/monde/detail_insecurite-au-sahel-les-maliens-etaient-prets-a-negocier-avec-les-terroristes-pas-question-pour-emmanuel-macron?id=10702414

- LA REVUE INTERNATIONALE (2013), *Opération Serval : une chronologie des déclarations politiques* (page consultée le 5 juin 2021) [WEB] <https://www.revue-internationale.com/2013/11/operation-serval-une-chronologie-des-declarations-politiques/>
- LE MONDE (2013), *Qui participe à l'opération Serval au Mali ?* (page consultée le 28 février 2020) [WEB] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/29/qui-participe-a-l-operation-serval-au-mali_1824111_3212.html
- LE PARISIEN (2020), *Macron sur le Sahel : avec les terroristes on ne discute pas, on combat* (page consultée le 5 juin 2021) [WEB] <https://www.leparisien.fr/politique/macron-sur-le-sahel-avec-les-terroristes-on-ne-discute-pas-on-combat-20-11-2020-8409469.php>
- LE POINT AFRIQUE (2020), *La France et le Mali en désaccord sur le dialogue avec les djihadistes* (page consultée le 12 juin 2021) [WEB] https://www.lepoint.fr/afrique/la-france-et-le-mali-en-desaccord-sur-le-dialogue-avec-les-djihadistes-26-10-2020-2398101_3826.php
- LE ROUX P. (2019), *Le centre du Mali face à la menace terroriste* (page consultée le 5 juillet 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/le-centre-du-mali-face-a-la-menace-terroriste/>
- LES DECODEURS (2013), *Les chiffres de l'opération Serval* (page consultée le 2 mai 2021) [WEB] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/14/les-chiffres-de-l-operation-serval_4456989_4355770.html
- LORGERIE P. (2020, 12 janvier), *Au Mali, le sentiment anti-français gagne du terrain. Le Monde*, p. 3
- OBS (2013), *MALI. Les secrets d'une guerre éclair* (page consultée le 12 mai 2020) [WEB] <https://www.nouvelobs.com/monde/20130607.OBS2446/mali-les-secrets-d-une-guerre-eclair.html>
- OPEX (2013), *Mali : l'opération Serval en chiffres* (page consultée le 3 juin 2021) [WEB] <http://www.opex360.com/2013/09/22/mali-loperation-serval-en-chiffres/>
- SIFAoui M. (2013), *Guerre au Mali : qui sont les ennemis de la France* (page consultée le 9 mai 2021) [WEB] <https://www.lefigaro.fr/international/2013/01/26/01003-20130126ARTFIG00285-guerre-au-mali-qui-sont-les-ennemis-de-la-france.php>

- THIAM A. (2017), *Nouvelle Publication – centre du Mali : enjeux et dangers d’une crise négligée* (page consultée le 2 août 2021) [WEB]
<https://www.hdcentre.org/fr/updates/nouvelle-publication-centre-du-mali-enjeux-et-dangers-dune-crise-negligee/>
- TROTIGNON Y. (2017), *Le Sahel, laboratoire d’un échec contre le djihadisme* (page consultée le 26 juillet 2021) [WEB]
https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/04/22/le-sahel-laboratoire-d-un-echec-contre-le-djihadisme_5115485_3232.html
- VAN TROTSBURG A. (2020), *Une solidarité internationale pour établir la paix et à la prospérité au Sahel* (page consultée le 25 octobre 2020) [WEB]
<https://blogs.worldbank.org/fr/voices/une-solidarite-internationale-pour-etablir-la-paix-et-la-prosperteite-au-sahel>

IV. **Rapports officiels**

- DOSSIER DE PRESSE (2019), *Opération Barkhane*. Association de soutien à l’armée française.
http://www.officiers-francais-belgique.fr/wp-content/uploads/2020/02/dossier-presse-cema_operation-barkhane_mort-au-combat-13-militaires-mali_25-novembre-2019.pdf
- ONU (2001), *Résolution 1368*. Nations Unies, Conseil de sécurité.
[https://undocs.org/fr/S/RES/1368\(2001\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1368(2001))
- ONU (2006), *Résolution adoptée par l’Assemblée générale le 8 septembre 2006*. Nations Unies, Assemblée générale.
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/60/288&referer=/english/&Lang=F
- ONU (2013a), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2013/189*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2013/189>
- ONU (2013b), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2013/338*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2013/338>
- ONU (2013c), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2013/582*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2013/582>
- ONU (2014a), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2014/1*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2014/1>

- ONU (2014b), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2014/229*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2014/229>
- ONU (2014c), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2014/403*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2014/403>
- ONU (2014d), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2014/692*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2014/692>
- ONU (2014e), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2014/943*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2014/943>
- ONU (2015a), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2015/219*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2015/219>
- ONU (2015b), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2015/426*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2015/426>
- ONU (2015c), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2015/732*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2015/732>
- ONU (2015d), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2015/1030*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2015/1030>
- ONU (2016a), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2016/281*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2016/281>
- ONU (2016b), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2016/498*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2016/498>
- ONU (2016c), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2016/819*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2016/819>
- ONU (2016d), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2016/1137*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2016/1137>
- ONU (2016e), *Résolution 2295*. Nations Unies, Conseil de sécurité [PDF]
- ONU (2017), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2017/271*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2017/271>
- ONU (2019), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2019/782*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2019/782>
- ONU (2020), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2020/1281*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2019/782>
- ONU (2021), *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali S/2021/519*. Nations Unies, Conseil de sécurité. <https://undocs.org/fr/S/2021/519>

V. Sites officiels

- ASSEMBLÉE NATIONALE (2013a), *Rapport d'information* (page consultée le 15 juillet 2021) [WEB] https://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1288.asp#P407_60269
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2013b), *XIV^e législature Session ordinaire de 2012-2013* (page consultée le 10 mai 2021) [WEB] <https://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2012-2013/20130224.asp>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2021), *Rapport d'information* (page consultée le 14 juillet 2021) [WEB] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/115b4089_rapport-information#_Toc256000044
- CONSEIL EUROPEEN (2021), *Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme* (page consultée le 10 juin 2021) [WEB] <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fightagainst-terrorism/eu-strategy/>
- DICOD (2014), *Opération Serval : retour sur un an d'opération* (page consultée le 22 février 2020) [WEB] <https://www.defense.gouv.fr/actualites/operations/operation-serval-retour-sur-un-an-d-operation>
- EUROPEAN COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS (ECFR) (2021), *Mapping armed groups in Mali and the Sahel* (page consultée le 20 mai 2021) [WEB] https://ecfr.eu/special/sahel_mapping
- FRANCE DIPLOMATIE (2021), *La force conjointe G5 Sahel et l'Alliance Sahel* (page consultée le 15 mai 2021) [WEB] <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/terrorisme-l-action-internationale-de-la-france/l-action-de-la-france-au-sahel/article/la-force-conjointe-g5-sahel-et-l-alliance-sahel>
- LEOVICH A. (2017), *Vers une approche plus globale pour stabiliser le Sahel ?* (page consultée le 28 juillet 2021) [WEB] https://ecfr.eu/paris/publication/vers_une_approche_plus_globale_pour_stabiliser_le_sahel/
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (2013), *Présentation de l'opération* (page consultée le 26 février 2020) [WEB] <https://www.defense.gouv.fr/operations/missions-achevees/operation-serval-2013-2014/dossier/presentation-de-l-operation>
- MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (2021), *Dispositif opérationnel français déployé à travers le monde* (page consultée le 7 mai 2021) [WEB]

https://www.defense.gouv.fr/espanol/operations/rubriques_complementaires/dispositif_operationnel-francais-deploye-a-travers-le-monde

- MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2020), *La force conjointe G5 Sahel et l'Alliance Sahel* (page consultée le 11 novembre 2020) [WEB] <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/terrorisme-l-action-internationale-de-la-france/l-action-de-la-france-au-sahel/article/la-force-conjointe-g5-sahel-et-l-alliance-sahel>
- MINISTÈRE DES ARMÉES (2013), *Opération Serval : bilan des opérations du 30 janvier* (page consultée le 16 novembre 2020) [WEB] <https://www.defense.gouv.fr/espanol/operations/actualites2/operation-serval-bilan-des-operations-du-30-janvier>
- MINISTÈRE DES ARMÉES (2021), *Opération Barkhane* (page consultée le 18 mai 2021) [WEB] <https://www.defense.gouv.fr/operations/afrique/bande-sahelo-saharienne/operation-barkhane/dossier-de-reference/operation-barkhane>
- MINUSMA (2020), *Fiches d'information* (page consultée le 10 novembre 2020) [WEB] <https://minusma.unmissions.org/fiches-dinformation>
- NATIONS UNIES (2021b), *Bureau de lutte contre le terrorisme* (page consultée le 10 juillet 2021) [WEB] <https://www.un.org/counterterrorism/fr/office-structure>
- OTAN (2020), *Programme de référence sur la lutte contre le terrorisme* (page consultée le 4 juin 2021) [PDF] https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/6/pdf/200612-DEEP-CTRC.pdf
- PARLEMENT EUROPÉEN (2016), *Interdépendance entre sécurité et développement : l'approche de l'UE* (page consultée le 14 juin 2021) [PDF] https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2016/582014/EPRS_BRI%282016%29582014_FR.pdf
- SENAT (2021), *Sahel : pour une approche globale* (page consultée le 29 juillet 2021) [WEB] <https://www.senat.fr/rap/r12-720/r12-72012.html>

VI. Discours

- FABIUS L. (2013). *Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, notamment sur les relations franco-libyennes et sur l'intervention militaire française au Mali, à Paris le 12 février 2013* [Discours]. Paris, France

- HOLLANDE F. (2012). *Conférence de presse conjointe de MM. François Hollande, Président de la République, et Thomas Boni Yayi, Président de la République du Bénin et Président de l'Union Africaine, sur les relations franco-africaines et sur la situation au Mali et en Syrie* [Discours]. Paris, France
- HOLLANDE F. (2013a). *Point de presse conjoint de MM. François Hollande, Président de la République, et Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur la sécurité en Afrique et sur la situation en Egypte, en Syrie, en République démocratique du Congo et au Mali* [Discours]. Paris, France
- HOLLANDE F. (2013b). *Discours du président français à la suite de l'intervention au Mali* [Discours]. Paris, France
- HOLLANDE F. (2013c). *Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'intervention militaire au Mali, à Paris le 11 janvier 2013* [Discours]. Paris, France
- HOLLANDE F. (2013d). *Déclarations de MM. François Hollande, Président de la République, et Dioncounda Traoré, Président de la République du Mali, sur les relations franco-maliennes et sur l'intervention militaire française au Mali, à Bamako le 2 février 2013* [Discours]. Bamako, Mali
- HOLLANDE F. (2013e). *Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les convergences d'approche entre la France et les Etats-Unis concernant l'Afghanistan, la Syrie, le Mali et les questions économiques internationales* [Discours]. Lough Erne, Irlande
- HOLLANDE F. (2013f). *Conférence de presse de M. François Hollande, Président de la République, sur l'aide financière et militaire apportée au Mali, à Bruxelles le 15 mai 2013* [Discours]. Bruxelles, Belgique
- HOLLANDE F. (2013g). *Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'intervention militaire française au Mali et sur les relations franco-maliennes, à Bamako le 19 septembre 2013* [Discours]. Bamako, Mali
- HOLLANDE F. (2017). *Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les relations franco-africaines et sur la situation au Mali* [Discours]. Bamako, Mali
- LECOINTRE F. (2019). *Compte rendu, commission des affaires étrangères. Audition, à huis clos, du général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées* [Discours] Paris, France

- LE DRIAN J-Y. (2021). *Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur le coup d'Etat au Mali* [Discours]. Paris, France
- PARLY F. (2020), *Bilan et perspectives de l'opération Barkhane* [Discours]. Paris, France

Annexes

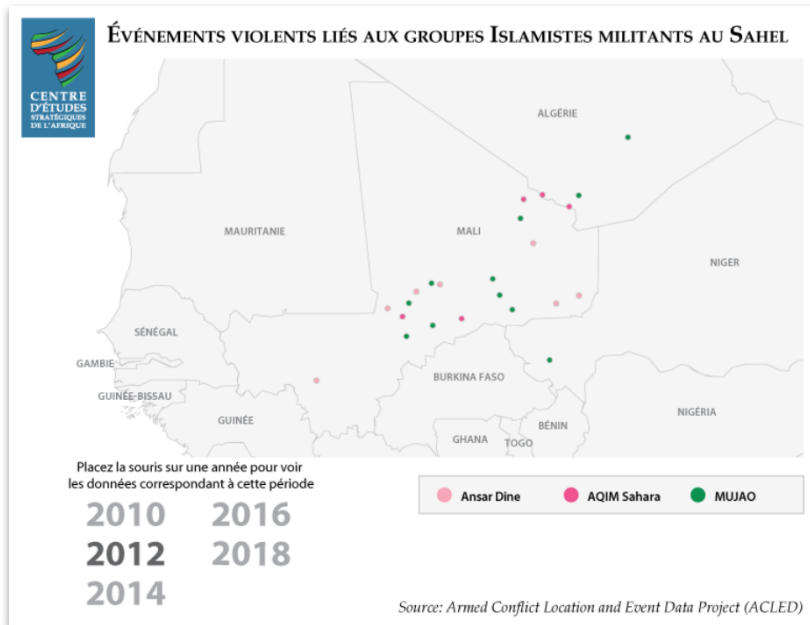
I. Le Mali



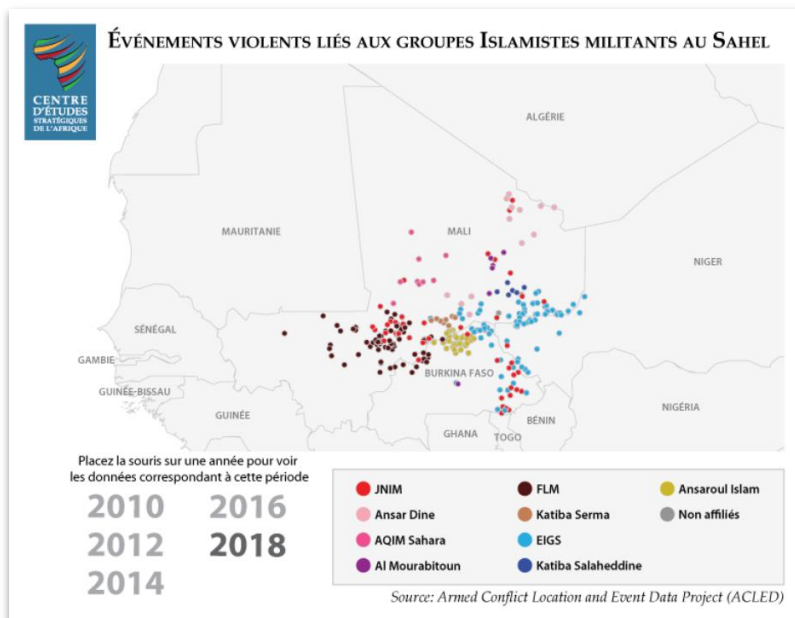
Source : ROUTARD (2021), *Carte Mali* (page consultée le 10 mai 2021 [WEB])
https://www.routard.com/guide_carte/code_dest/mali.htm

II. L'évolution des événements violents liés aux groupes islamistes militants au Sahel (carte interactive)

2012

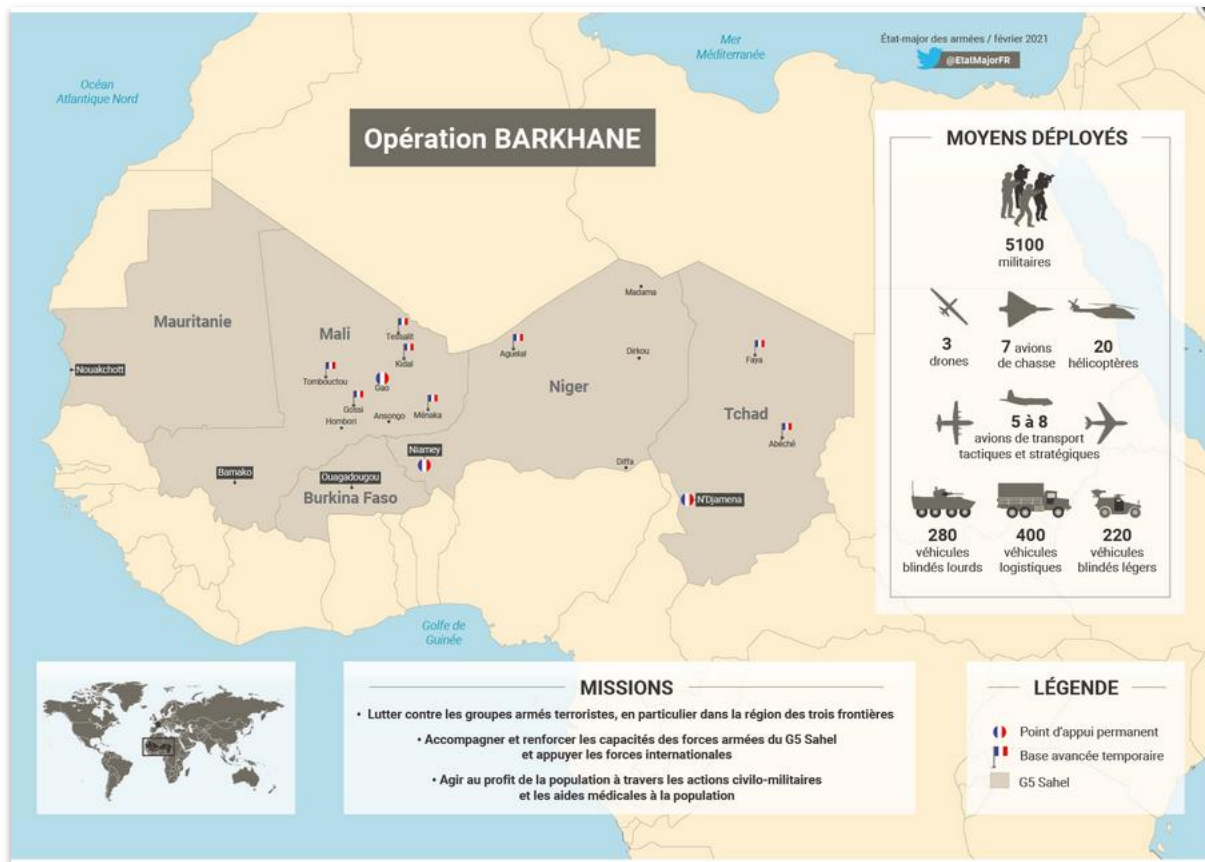


2018



Source : CENTRE D'ETUDE STRATEGIQUES DE L'AFRIQUE (2019a), *La menace complexe et croissante des groupes islamistes militants au Sahel* (page consultée le 24 juillet 2021) [WEB] <https://africacenter.org/fr/spotlight/la-menace-complexe-et-croissante-des-groupes-islamistes-militants-au-sahel/>

III. L'opération Barkhane



Source : MINISTÈRE DES ARMÉES (2021), *Opération Barkhane* (page consultée le 18 mai 2021) [WEB] <https://www.defense.gouv.fr/operations/afrique/bande-sahelo-saharienne/operation-barkhane/dossier-de-reference/operation-barkhane>

